

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du lundi 30 mai 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim de la séance du 25 mai 2016	1
2. Délégations du conseil d'administration au Président	1
3. Désignation des vice-présidents délégués	4
4. Présentation du dossier I-SITE.....	17
5. Information sur l'évaluation HCERES	30
6. Conventions signées entre le 1 ^{er} janvier 2016 et le 26 avril 2016.....	33
7. Calendrier des conseils d'administration	34
8. Questions diverses.....	34

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMUE UBFC
(SEANCE DU 30 MAI 2016)

*(La séance est ouverte à 15 h 09 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce premier conseil d'administration, qui reste toujours dans l'amphi, comme vous l'avez vu. On espère qu'assez vite nous pourrons aller dans la salle du conseil qui est en train d'être refaite deux étages en dessous de nous. Les travaux sont accélérés grâce à l'action de la CAGB et de la Ville de Besançon pour que, assez rapidement, nous soyons dans une configuration qui soit plus propice aux échanges que la configuration en amphi qui n'est évidemment pas tout à fait idéale.

Nous avons un certain nombre de points aujourd'hui, sept points à l'ordre du jour, en commençant comme habituellement par l'approbation du *verbatim* de la dernière séance du CA.

1. Approbation du verbatim de la séance du 25 mai 2016

M. Chaillet.- Est-ce que vous avez des commentaires ou des modifications factuelles à faire en lien au fait que des propos n'auraient pas été retranscrits comme il le fallait ? Non.

À ce moment-là, qui s'oppose à cette approbation ?

Qui s'abstient ?

Merci.

2. Délégations du conseil d'administration au Président

M. Chaillet.- Nous allons passer au deuxième point du conseil d'administration qui concerne les délégations du conseil d'administration au président. Je vais laisser la parole à Sylvie Gigarel.

Mme Gigarel.- Merci. L'article 12 des statuts du décret qui porte création de la COMUE UBFC fixe les compétences du conseil d'administration et prévoit pour celui-là la possibilité de

déléguer au président une partie des pouvoirs qui lui sont conférés au titre des domaines suivants : les acquisitions, les aliénations, les échanges, les baux et locations d'immeuble, l'aliénation des biens mobiliers, l'acceptation des dons et des legs, les conventions, les actions en justice, les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats avec des organismes étrangers.

Par ailleurs, le président peut recevoir – ce sont toujours les statuts qui le prévoient – délégation pour prendre les décisions modificatives du budget :

1) qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement,

2) qui ont pour objet de permettre l'exécution des conventions dans le respect de l'équilibre global.

Par conséquent, il est demandé au conseil d'administration, afin de codifier la prise des actes de gestion, de donner délégation au président d'UBFC sur :

- l'acceptation des dons et des legs,

- la signature de conventions courantes, c'est-à-dire qui ne portent ni versement de subvention, ni engagement stratégique pour l'établissement,

- la capacité également à engager toute action en justice,

- la possibilité de prendre, non pas des décisions modificatives, comme c'est écrit dans les statuts puisque, depuis, la terminologie de ces actes de gestion a changé, mais des budgets rectificatifs pour permettre une exécution des conventions dans le respect de l'équilibre global.

Bien entendu, dès lors que le président disposera de ces délégations, il lui appartiendra d'en informer le conseil d'administration deux fois par an au minimum.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

M. Chaillet.- Marc ?

M. Neveu.- Sur le point n° 4 qui est mentionné en ce qui concerne les demandes aux membres du conseil d'administration, donc la quatrième délégation du président d'UBFC, il n'y a pas de problème de principe. Si j'ai bien compris, c'est de toute façon quelque chose qui est conforme au code de l'éducation et qui se pratique dans pratiquement toutes les universités.

Dès lors qu'il s'agit de décision budgétaire modificative, de budget rectificatif maintenant, donc technique puisque c'est souvent pour des recettes qui arrivent, cela permet de gagner du temps, etc., je pense qu'il est important de noter quelque part que ce sont bien des budgets techniques et non pas des budgets politiques puisqu'il me semble que les décisions budgétaires modificatives politiques qui affectent justement les champs et les choix des équilibres budgétaires, notamment au niveau des dépenses ou des réaffectations, sont importantes. Il est donc important que ce soit délibéré au niveau du conseil d'administration. C'est même une des rares compétences du conseil d'administration.

D'autre part, il me semble qu'il est important aussi que l'on voie qu'il y a souvent des éléments qui sont fléchés ou notifiés, en particulier en termes de recettes, ce qui ne pose pas de problème puisqu'il n'y a pas de réaffectation possible, mais lorsque ce n'est pas le cas, il me semble qu'il est important que cela reste du domaine des compétences du conseil d'administration.

J'aimerais donc que l'on veille bien à ce que ceci s'applique aux décisions techniques et que tout ce qui est de l'ordre politique soit ciblé dans les différents conseils d'administration, d'ailleurs prévus à cet effet.

Je ne sais pas s'il y aura des DBM politiques (dit à l'ancienne) au cours du temps et il serait intéressant de savoir quand elles auront lieu en fonction de l'exécution du budget de la

COMUE.

Mme Gigarel.- Le quatrième point auquel vous faites allusion, Monsieur Neveu, est la retranscription de ce qui est indiqué dans les statuts. Dans la proposition de délibération qui est faite, on vous demande la possibilité de prendre des décisions modificatives, désormais appelées BR, pour permettre l'exécution des conventions. On est vraiment sur des aspects tout à fait techniques.

M. Neveu.- D'accord. Concernant le budget rectificatif, dans la mesure où c'est une terminologie qui est relativement nouvelle, je voulais être certain que nous soyons bien d'accord.

Mme Gigarel.- C'est pour permettre l'exécution des conventions. On est donc vraiment sur les DBM techniques que l'on connaissait précédemment.

M. Neveu.- D'accord.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?

M. Roche-Bruyn.- Il serait bien que la partie proprement dite de la délibération soit écrite sous une forme typographique qui nous permette de la différencier de ce qui relève des éléments d'explication afin que nous sachions exactement sur quoi nous délibérons.

D'autre part, on peut s'interroger sur la capacité à engager toute action en justice car c'est une formule qui est différente de celle prévue qui est d'ester en justice, ce qui va plus loin. Donc pourquoi y a-t-il une différence par rapport à la terminologie du décret ?

Mme Gigarel.- La délibération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer correspond aux quatre points qui sont indiqués juste après la phrase : « Il est demandé aux membres du conseil d'administration... ».

Ensuite, sur la capacité à engager toute action en justice, cette formulation est celle qui avait été retenue dans le cadre de la gouvernance provisoire, l'année dernière. J'ai donc proposé au président de retenir la même terminologie.

M. Chaillet.- Est-ce que cela vous convient ou est-ce que tu souhaites remettre la terminologie du décret ?

M. Roche-Bruyn.- Non, celle-ci convient parfaitement. Il faudrait simplement, à l'avenir, mettre dans une typographie différente la partie sur laquelle nous délibérons.

M. Chaillet.- C'est noté, nous mettrons cela en exergue. Merci de la remarque.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Non.

Qui s'oppose à ces délégations du conseil d'administration ?

Qui s'abstient ?

Merci. Je n'en abuserai pas, je resterai strictement dans le cadre de ce qui a été défini, comptez sur moi.

3. Désignation des vice-présidents délégués

M. Chaillet.- Le troisième point concerne la désignation de vice-présidents délégués, des premiers vice-présidents délégués puisqu'il y en aura d'autres.

Pour contextualiser la chose, je me propose de vous présenter rapidement ces quatre premiers VP dans un schéma de gouvernance plus global, sachant que ce schéma de gouvernance sera mis en œuvre assez rapidement en le complétant par d'autres VP qui auront d'autres missions que celles qui sont indiquées ici.

Je vais vous présenter le schéma de gouvernance que je souhaite mettre en œuvre et puis l'approbation des quatre premiers vice-présidents, sachant qu'il y en aura d'autres pour compléter toutes les actions que doit mener la COMUE UBFC. Vous avez à l'écran le schéma général, avec un président, un président ou une présidente du conseil académique, un premier vice-président dont je vais bien sûr dire quelques mots. Ce schéma ne concerne que les vice-présidents, il est naturellement complété par l'ensemble des personnels qui font vivre la COMUE, l'ensemble des missions qui sont déjà en marche à la COMUE et qui, petit à petit, vont l'intégrer, les liens avec les établissements, le conseil des membres, le conseil d'administration, le Cac. Ici, il ne s'agit que du schéma qui intègre les vice-présidents.

Je l'ai découpé en trois parties, une partie comité chargé du développement académique et de l'innovation dont je vais vous dire un mot, une partie comité chargé des liens de la COMUE avec son environnement et puis une partie qui concerne trois VP, dont un vice-président délégué à la valorisation et au développement des compétences qui sera, je le souhaite, un VP BIATSS. Comme vous le savez, dans les statuts d'UBFC, il y a de toute façon un VP BIATSS. Ensuite, un VP délégué à la coordination de la vie étudiante qui sera - je le souhaite aussi - un VP étudiant. Enfin, un VP délégué à la politique numérique et aux systèmes d'information qui est un VP qui doit être élu, dans les statuts, et que j'aurai l'occasion de vous présenter assez prochainement.

Revenons à ces deux comités car c'est sur celui-ci que je souhaiterais nommer aujourd'hui les trois VP plus le premier VP.

En ce qui concerne le premier VP, quelle est sa mission ? Il sera évidemment placé sous l'autorité du président de la COMUE, il va assister le président et le ou la présidente du Cac dans leurs fonctions, dans leur charge, il coordonne les liens avec les autres vice-présidents, il prépare toutes les réunions que nous allons mener au cours de l'année, donc les bureaux, le conseil d'administration et le conseil académique, il assiste les VP et directeurs de pôle, les pôles thématiques, les pôles géographiques dans leurs fonctions. Il a également pour mission d'étudier la structuration de la COMUE en lien avec les établissements au cours de la constitution de ces pôles et puis la mise en œuvre de la subsidiarité des décisions qui est extrêmement importante pour faire fonctionner la COMUE.

Sur ce premier VP, je propose qu'Olivier Prévôt occupe cette fonction. Olivier est présent, je vais lui laisser la parole pour qu'il se présente quelques minutes. Si vous avez une ou deux questions à lui poser, vous pouvez. Ensuite, je continuerai sur les autres VP.

M. Prévôt.- Mesdames et Messieurs, bonjour une deuxième fois. Je suis Olivier Prévôt. Actuellement, je suis directeur de l'IUT de Belfort Montbéliard. Je suis maître de conférences en Sciences de l'éducation, en cours d'HDR, je suis spécialiste des questions familiales et des rapports sur les écoles, ce qui nous éloigne potentiellement de la question de la COMUE.

Vous avez peut-être vu dans mon CV que j'avais une expérience assez longue dans la structuration des établissements, des composantes, des liens entre les composantes et les

universités.

Nicolas Chaillet a souhaité que je puisse occuper ce poste de premier vice-président. Comme vous l'avez compris, c'est un poste à la fois d'aide et d'accompagnement en interne pour structurer et organiser la COMUE qui est toute récente et qui a besoin de s'organiser pour pouvoir se développer. Il y a une autre partie de la mission qui est plutôt prospective, c'est la façon dont on va organiser le développement de la COMUE à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté dans un cadre fédéral, donc en lien avec les établissements mais, au-delà des établissements, en lien également avec les territoires. Ce qui nécessite un travail approfondi, tant avec les universités et les établissements, bien entendu, qu'avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile, les industriels, etc. Pour cela, j'ai aussi une certaine expérience des collectivités locales puisque j'y ai œuvré pendant une quinzaine d'années.

J'ai aussi, dans mes faits d'arme, pour aller très vite, contribué ces dernières années au développement dans le Nord Franche-Comté du rapprochement entre l'université de Franche-Comté et l'UTBM. Il y a un projet dont vous avez peut-être entendu parler qui s'appelle Eco-campus et, au-delà de cela, le protocole d'accord qui a été signé entre l'université de Franche-Comté et l'UTBM qui est important puisque c'est un protocole d'accord qui structure à la fois la formation, la recherche, les investissements patrimoniaux des deux établissements sur un territoire. J'y ai contribué, bien entendu avec d'autres mais j'ai été un acteur de cela. Je crois donc pouvoir aider, en tout cas je le souhaite, mais c'est à vous d'en juger, à démultiplier ce type de pratiques qui sont bonnes. C'est-à-dire comment on peut faire, sur un territoire, pour s'organiser et s'appuyer sur la société civile et les collectivités territoriales et, en même temps, que ce territoire puisse nourrir un projet collectif plus large qui est celui de la COMUE UBFC, donc à la fois une organisation interne et la capacité d'UBFC à réunir à l'échelle régionale.

Nicolas Chaillet l'a dit en introduction, l'animation des collectifs de travail au niveau du bureau sera aussi à ma charge.

Je suis à votre disposition pour des questions que vous auriez éventuellement mais je pense qu'il faut que l'on soit « ramassé ». Je ne pouvais pas faire plus court.

M. Chaillet.- Je te remercie de l'avoir été. Avez-vous des questions ? Sachant qu'on pourra aussi avoir des questions plus globales à l'issue de la présentation des quatre VP.

S'il n'y en a pas, je continue.

Ce que j'ai appelé le comité chargé du développement académique et de l'innovation n'est pas un comité "Théodule" qui serait en plus des structures de conseils de l'établissement. L'objectif de ce comité, de ce CDAI, est de développer une étroite concertation entre les VP délégués à la formation, à la recherche et à l'innovation pour construire et porter une politique cohérente. Pour favoriser la collégialité, il n'est à mon avis pas bon d'avoir des silos. On peut presque dire qu'on est dans une université traditionnelle où il est au contraire bon, surtout dans une phase de construction, d'avoir une réelle collégialité, que les informations circulent et que les VP travaillent absolument ensemble autour des missions de recherche, de formation et d'innovation dans les missions plus larges dans le cadre du bureau. Ce CDAI est donc identifié non pas comme une structure institutionnelle mais vraiment comme un lieu de discussion entre les VP pour avoir cette concertation. Naturellement, ce lieu sera aussi le siège de concertations avec les vice-présidents des établissements membres.

Ce comité de développement académique et d'innovation sera animé par le président ou la présidente du conseil académique et sera constitué de cinq VP, un VP délégué à la recherche et aux projets structurants, je vais y venir dans un instant, un ou une VP délégué(e) à la coordination de la formation et l'insertion professionnelle, un VP délégué à la coordination de l'I-SITE

Bourgogne Franche-Comté, un VP délégué au pôle ingénierie et management et j'y adjoints, parce que c'est très important, le directeur ou la directrice du collège doctoral. Je rappelle que les écoles doctorales font partie des missions transférées à UBFC à partir du 1^{er} janvier 2017. Il convient donc de structurer un collège doctoral, c'est extrêmement important pour le démarrage d'UBFC.

Je vais passer tout de suite à la seconde puisque le VP délégué à la recherche et aux projets structurants, que je souhaite être Michel De Labachellerie, n'a absolument pas pu être là aujourd'hui. Il vous prie de l'en excuser, il avait un voyage prévu de très longue date, il est au Japon cette semaine. Comme je ne souhaitais pas reporter les conseils, j'ai préféré le fixer aujourd'hui mais je vous dirai quelques mots concernant Michel De Labachellerie.

Nous allons tout de suite, si vous le permettez, décrire les missions de la VP déléguée à la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle :

- Elle a en charge de coordonner et de piloter l'accréditation des formations. C'est statutaire, comme vous le savez, ce n'est pas UBFC qui décide des champs de formation des établissements membres. Les établissements ont fait le travail sur les champs de formation mais c'est, comme partout en France, la COMUE qui porte l'ensemble de ces champs, qui les remonte au ministère et à l'HCERES. Cela fera naturellement partie des concertations, de la coordination d'UBFC de faire en sorte que ces champs de formation, petit à petit, s'harmonisent pour avoir un ensemble de champs de formation totalement cohérents à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, sachant que nous ne sommes d'ores et déjà pas si loin de cela.

- La cartographie de la formation et ses liens avec la recherche en coopération étroite avec le VP délégué à la recherche.

- L'affichage d'une offre de formations tout au long de la vie.

- La VP déléguée à la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle participe activement à la mise en place des pôles thématiques en lien avec le ou la présidente du Cac et les VP délégués concernés.

- Elle travaille en collaboration avec le VP délégué à la coordination de l'I-SITE BFC pour tout sujet s'y rapportant, tout sujet lié à la formation

Je dis "elle" à ce niveau parce que je propose Khadija Chahraoui pour occuper cette fonction. Khadija est là, elle va vous dire également quelques mots comme vient de le faire Olivier.

Mme Chahraoui.- Bonjour Mesdames, Messieurs les membres du CA. Je suis Khadija Chahraoui, professeur de Psychologie, depuis 2001 à l'université de Bourgogne. Je dirige aussi le laboratoire de psychopathologie psychologie médicale qui est un laboratoire transversal, qui réunit des enseignants-chercheurs de psychologie et également des médecins psychiatres. On a pas mal de recherches qui portent sur les facteurs de vulnérabilité en lien avec les décompensations, la chronicisation des maladies somatiques, donc pas mal de programmes de recherche avec le CHU en particulier.

Je suis à l'université de Bourgogne depuis 1992, où j'ai été recrutée après avoir soutenu ma thèse en 1991 à l'université Paris V. J'ai soutenu une thèse sur les effets des traumatismes psychiques. D'ailleurs, la thématique des traumatismes psychiques est restée pour moi une thématique assez forte jusqu'à présent. J'ai étudié cette thématique autant dans les traumatismes qui sont liés à la guerre. En particulier, ces dernières années, j'ai réalisé une étude auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés qui ont quitté leur pays et qui ont de gros problèmes de santé. A cela, j'ai réussi à adjoindre une lecture à la fois psychologique mais également anthropologique puisque j'ai également été formée dans le domaine de l'ethnopsychiatrie. Je vous le dis car, dans le domaine de la recherche, j'ai été habituée à travailler en trans et interdisciplinaire. J'ai eu une double formation et cette formation d'être un peu à l'interface entre plusieurs modèles théoriques est vraiment un

point qui m'intéresse, qui m'a toujours beaucoup aidée à travailler sur le plan institutionnel.

Je suis donc depuis 1992 à l'université de Bourgogne. J'enseigne la Psychologie clinique, la Psychopathologie, je forme en particulier les psychologues cliniciens qui sont amenés à travailler dans le champ du soin psychique, donc à accompagner les malades à la fois dans des structures hospitalières, des structures de santé qui concernent le corps, la question des problématiques corporelles, mais aussi les problématiques de santé mentale.

J'ai assuré, sur le plan pédagogique, pas mal de responsabilités. Dès l'année 2000, j'ai construit un parcours de formations au niveau du DEA. En 2004, j'ai également construit plusieurs parcours de recherche au niveau du master, 2 ou 3, en lien avec plusieurs laboratoires, là aussi dans une visée assez complémentariste. J'ai été responsable, à partir de 2012, à nouveau sur la création d'un diplôme, d'un master 2 mixte professionnel et recherche.

J'ai assuré également, au niveau de la formation continue, le montage de plusieurs DU, en particulier avec l'international. On a monté des DU autour de la psychopathologie psychothérapie avec la Suisse, avec Lausanne, avec l'Algérie également. Notre formation s'est beaucoup appuyée sur la question de la formation continue, en particulier la question de la formation des professionnels, autant en formation longue sur les DU que des formations courtes qui sont également très importantes et que j'ai pu mettre en place.

En termes de responsabilités de recherche, j'ai été co-directrice du laboratoire de psychopathologie psychologie médicale à partir de 2007 jusqu'à 2009. Depuis 2010, j'ai assuré la direction de ce labo. Cette direction s'arrête fin 2016 puisque, en janvier, nous allons constituer un nouveau laboratoire. Je vais donc laisser la direction à un autre collègue.

Du point de vue de l'administration, des responsabilités administratives, j'ai été pas mal engagée sur le plan institutionnel puisque j'ai été élue au conseil d'administration en 1998 sur un mandat de 4 ans. J'ai participé à différents travaux de la commission de la pédagogie, la commission des locaux, etc.

C'est au bout d'un certain parcours, puisque cela fait à peu près 24 ans que j'enseigne à l'université de Bourgogne, que j'ai eu un certain nombre de responsabilités. Je suis très honorée de cette mission qui m'est confiée, que j'accepterai avec plaisir si le CA est d'accord. Je m'engage à participer entièrement aux travaux de la COMUE UBFC. Je m'engage aussi à travailler avec les établissements, avec la communauté universitaire, avec les étudiants pour essayer de co-construire, d'afficher le mieux possible et de valoriser une offre de formations. Je pense qu'il y a un travail essentiel qui sera à faire au tout début, c'est tout ce qui concerne la cartographie de la formation et le diagnostic, c'est un premier travail. En tout cas, je tenais beaucoup à cette dynamique de dialogue et de concertation avec tous pour essayer au mieux de valoriser, de garder la pluridisciplinarité, en tout cas le maintien de cette pluridisciplinarité et pouvoir venir en aide éventuellement à des filières qui sont en difficulté. L'affichage et la valorisation pour permettre l'insertion professionnelle des étudiants, on a tout intérêt à valoriser l'insertion auprès des structures et des institutions socio-économiques. Cette valorisation passera aussi par l'ambition d'UBFC autour de l'internationalisation et je pense que le programme I-SITE pourra beaucoup contribuer à cet élément-là.

Ma tâche sera aussi de travailler avec les différents VP, l'I-SITE, le VP recherche, le conseil académique et également avec les établissements de la communauté. Merci.

M. Chaillet.- Merci Khadija. Avez-vous des questions ? Non.

Je vais donc tout de suite intervenir pour faire le pendant de la partie formation sur le VP délégué à la recherche et aux projets structurants dont voici les grandes missions :

- La coordination et le pilotage de la ventilation des crédits récurrents aux structures de

recherche. Vous savez que c'est une mission transférée à la COMUE.

- La cartographie de la recherche et ses articulations avec la formation en lien avec la vice-présidente déléguée qui vient de se présenter.

- La coordination des stratégies scientifiques des structures de recherche sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.

- La conclusion de partenariats avec les organismes nationaux et internationaux.

- La valorisation des résultats de recherche, évidemment avec une participation active aux groupes, c'est-à-dire la mise en œuvre des pôles thématiques, la collaboration avec le VP délégué à la coordination de l'I-SITE Bourgogne Franche-Comté pour tout sujet s'y rapportant.

Je vous le disais il y a quelques minutes, je propose Michel De Labachellerie pour occuper cette fonction. Michel ne peut pas être là pour le moment puisqu'il est au Japon pour un voyage prévu de fort longue date. Sachez que Michel De Labachellerie est directeur de recherche CNRS, il est arrivé à Besançon en 1996, en provenance justement de Tokyo où il a créé, en 1995, à la demande du CNRS, ce qu'on appelle une unité mixte internationale, c'est-à-dire un premier laboratoire franco-japonais sur le sujet des microsystemes. Labo qui existe d'ailleurs toujours aujourd'hui.

À partir de 1996, date où il est arrivé à Besançon, sachant qu'il n'est pas bisonin, il n'est pas franc-comtois, il n'est pas bourguignon, il a fait ses études en région parisienne, il est devenu directeur de recherche en 1996, chargé du développement des microsystemes au laboratoire de physique et de métrologie des oscillateurs qui était localisé dans le bâtiment qui est juste à côté. C'était à l'époque une thématique qui était vraiment émergente. Quelques années après, fort d'une expérience au sein d'une fédération de recherche, il a proposé avec d'autres l'intégration, la fusion de plusieurs laboratoires pour créer, en 2004, l'institut Femto ST qu'il a dirigé jusqu'en 2012.

C'est quelqu'un qui a une très grande expérience de la recherche, mais de la structuration de la recherche. Il est porteur d'un LabEx qui s'appelle Action depuis 3 ans maintenant. Il a participé activement au projet I-SITE en tant que co-coordonateur. C'est quelqu'un qui est très habitué, avec beaucoup d'expérience sur le sujet de la recherche et de sa structuration et qui, en même temps, est extrêmement ouvert. Je me permets de dire qu'il n'aime pas du tout ce que j'ai l'habitude d'appeler les rentes de situation, c'est-à-dire qu'il est ouvert aux nouveaux sujets, aux nouvelles disciplines qui ne sont pas nécessairement dans son cœur disciplinaire pour monter des projets assez larges et structurants. Il a cette belle expérience. C'est quelqu'un qui est très ouvert. Comme ce serait compliqué pour lui de le dire, je peux le dire. C'est quelqu'un de très accessible, de très dynamique et qui maîtrise très bien ses sujets. Il m'est donc apparu que c'était un profil extrêmement intéressant à l'échelle d'UBFC pour piloter cette vice-présidence.

Avez-vous des questions ?

Le dernier VP que je souhaitais que vous approuviez aujourd'hui est le VP délégué à la coordination de l'I-SITE, dont les missions sont la coordination et la mise en œuvre du projet I-SITE BFC dans le respect des engagements pris dans ce projet, avec des propositions de modalités et de mise en œuvre du projet, la répartition des moyens humains et financiers dédiés à l'I-SITE. Il a déjà commencé à le faire, c'est d'ailleurs le sujet qui suit le sujet que nous sommes en train de traiter. Il assure des liens entre la COMUE et le comité de pilotage de l'I-SITE. Il veille particulièrement à rechercher les conditions qui permettent d'intégrer les champs disciplinaires et interdisciplinaires complémentaires pour associer également la communauté qui n'est pas au cœur de l'I-SITE dans le cadre de l'I-SITE. Il travaille bien entendu au sein du CDAI avec ses autres collègues VP.

Je propose Alain Dereux pour cette fonction. Alain, si tu veux bien te présenter rapidement.

M. Dereux.- Bonjour à tous. Alain Dereux, je suis d'origine Belge, je suis arrivé en France en 1995 après avoir passé une thèse de doctorat à l'université de Namur en Belgique et avoir eu la chance de faire un post-doctorat au laboratoire d'IBM à Zurich. J'ai travaillé dans des projets collaboratifs avec l'industrie du verre en Belgique qui a depuis lors été rachetée par les Japonais. Je suis arrivé en 1995 et j'ai travaillé à développer le domaine des nanosciences sur l'université de Bourgogne, en particulier sur le campus de Dijon.

J'ai beaucoup travaillé à la structuration de la recherche jusqu'à devenir directeur de laboratoire Carnot de Bourgogne en 2012. Auparavant, j'avais travaillé à la configuration d'un centre de nanotechnologies, donc un nouveau bâtiment qui s'appelait Arsen sur le campus de la faculté de Sciences et techniques à Dijon.

J'ai beaucoup été impliqué dans des projets européens, en fait de façon ininterrompue depuis 2004. J'ai entre autres été coordinateur d'un réseau d'excellence qui est un instrument du sixième programme-cadre. Pour donner une idée, c'était un projet à 17 partenaires. Cela ressemble donc fortement à un projet I-SITE où il y en a 15. Ils étaient répartis dans huit pays.

J'ai beaucoup travaillé au niveau collectif ces dernières années sur l'université de Bourgogne, j'ai été impliqué comme membre du conseil d'administration d'UB de 2012 à décembre 2015. Depuis fin 2013, j'ai participé avec d'autres, donc en 2013 et 2014, à toutes les étapes initiales pour construire le projet I-SITE. Puis, les circonstances ont fait que j'en ai assumé la coordination à partir de 2015 jusqu'à sa sélection en janvier 2016.

Ma motivation est très claire puisque je suis impliqué dans I-SITE depuis 2013 et je crois que j'aurai l'occasion de vous expliquer tout à l'heure, puisque je dois intervenir sur le projet I-SITE, ce à quoi je crois puisque, en tant que rédacteur du projet I-SITE, vous aurez l'occasion d'en apprécier tous les détails, sauf si vous voulez que je commence tout de suite.

M. Chaillet.- Non, on s'arrête là. Y a-t-il des questions ?

Les quatre premiers vice-présidents que je vous demande d'approuver sont :

- pour le premier vice-Président : Olivier Prévôt,
- vice-président formation, pour dire les choses plus ramassées, Khadija Chahraroui,
- vice-président recherche : Michel De Labachellerie,
- vice-président I-SITE : Alain Dereux.

Je terminerai par un mot sur le comité chargé des liens de la COMUE avec son environnement qui est évidemment aussi tout à fait essentiel. Je souhaite qu'il soit composé de trois vice-présidents, un vice-président délégué aux relations économiques et industrielles, un vice-président délégué aux relations internationales, bien entendu en coordination avec les vice-présidents des établissements qui sont déjà sur ces sujets puisqu'il s'agit de compétences coordonnées, et un vice-président délégué à l'action culturelle et aux relations avec la société civile.

Voilà la gouvernance que je souhaite mettre en œuvre. Vous avez l'ensemble des vice-présidents présentés, est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ?

M. Neveu.- Je souhaite tout d'abord préciser les choses. Mon intervention n'a pas pour objectif de se prononcer d'une quelconque manière que ce soit sur les personnes. C'est pour cela que je n'ai pas voulu poser de questions aux membres précédents. C'est bien sur l'équilibre global des vice-présidents tel qu'il est présenté que je souhaite faire une remarque, une simple remarque.

Tu avais annoncé, dans ton discours pour la présidence, un signal très fort d'ouverture sur l'ensemble des disciplines et sur l'ensemble des laboratoires travaillant dans la COMUE, avec un spectre en recherche et formation qui soit le plus large possible. C'est là que se situe mon souci et

je précise bien que ceci est indépendant de la qualité des personnes. Nous avons deux vice-présidents qui se retrouvent en charge de la recherche et de l'I-SITE, qui sont d'ailleurs tous les deux très impliqués dans l'I-SITE et qui sont très marqués par cette promotion et par leur appartenance à des laboratoires qui sont en plein cœur de cet I-SITE.

Je me dis que ce n'est pas un signal très encourageant pour tous ceux qui sont en dehors du cœur de l'I-SITE, notamment tous les laboratoires périphériques, soit concernés de très loin par les trois grands thèmes disciplinaires prioritaires, soit qui sont complètement en dehors de ces thèmes prioritaires. C'est un phénomène d'équilibre global qui me gêne et il me semble qu'il aurait été plus astucieux de ne pas avoir ces deux personnes en même temps, même si je comprends bien que leurs fonctions précédentes les y amènent assez naturellement. En particulier, lorsqu'on est VP I-SITE, c'est mieux que ce soit quelqu'un qui ait travaillé à la construction de l'I-SITE, cela paraît quelque chose de relativement évident. Le VP recherche peut être n'importe quel enseignant-chercheur de l'université, ce n'est pas forcément non plus le coordinateur mais cela peut être quelqu'un qui a participé de façon très précise à l'élaboration de l'I-SITE.

J'allais dire « peu importe » puisque je ne me situe pas sur le terrain des personnes mais c'est sur l'équilibre global qu'il me semble que nous aurions pu faire quelque chose de plus lisible - puisque c'est un grand mot à la mode - de l'extérieur.

M. Chaillet.- Deux choses. La première, c'est que je me situe aussi sur le terrain des personnes. Ces personnes ne sont pas uniques, il y en a effectivement d'autres qui ont aussi ce type d'expérience, voire de talent, tu as raison, mais leur parcours est aussi intéressant dans le cadre de la construction de cette nouvelle université qu'est UBFC.

Pour ce qui concerne Michel De Labachellerie, puisqu'on peut imaginer que ton intervention fasse le parallèle, indépendamment des personnes, entre Alain Dereux et Michel De Labachellerie, si j'ai demandé à Michel De Labachellerie, c'est parce que je connais par expérience, pour avoir "pratiqué" Michel un certain temps, son ouverture. C'est quelqu'un qui n'est absolument pas focalisé sur sa thématique, sur son équipe, sur son laboratoire. C'est quelqu'un qui pratique véritablement l'ouverture, qui est très soucieux de cela, il l'a montré à de nombreuses reprises, y compris au moment de la rédaction de l'I-SITE, il a cette expérience de structuration de la recherche qui est à mon avis fort utile dans le grand cadre des 60 laboratoires que constitue notre communauté scientifique du point de vue de sa recherche. Il m'apparaît donc très clairement comme une personne tout à fait capable de mener ce travail totalement indépendamment, pour une fois, de son champ disciplinaire propre.

L'autre élément, c'est que je ne vous ai parlé que de quatre VP. Il y en a d'autres, il y a un équilibre global qui est à rechercher sur l'ensemble de la gouvernance d'UBFC, à travers également les autres VP qui pourront représenter les écoles, qui pourront représenter, je pense en particulier au VP pôle ingénierie et management qui doit représenter les écoles. J'ai la conviction que c'est de cette manière que nous serons suffisamment larges pour représenter l'ensemble de la communauté. Mais je fais vraiment toute confiance à Michel par son expérience et par ce qu'il est pour éviter l'écueil que tu indiques.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Martinez.- J'ai une question qui n'est pas nécessairement en lien avec le rapport sur lequel vous nous demandez de délibérer mais plus sur la gouvernance dont vous venez de nous faire part et plus particulièrement sur le positionnement des pôles territoriaux tels qu'ils apparaissent dans cet organigramme. Là, ils flottent un peu au milieu de la proximité des différents pôles. Je voudrais donc savoir quelles sont les interactions qui sont envisagées, même si j'ai bien

entendu Monsieur Prévôt parler des liens avec l'environnement et les collectivités territoriales. J'y ai été sensible. Néanmoins, au regard du graphique qui nous est présenté, j'aimerais savoir un peu quelle articulation vous envisagez sur le positionnement des pôles territoriaux, en entendant bien l'ensemble des pôles territoriaux.

M. Chaillet.- Comme vous le savez, il y a 12 sites sur les établissements membres d'UBFC, ce qui est à considérer, à maintenir, à renforcer et sans doute à identifier et à spécifier, c'est donc un sujet, nous sommes d'accord avec cela. C'est un sujet qui concerne à la fois la formation et la recherche, pas uniquement l'un ou pas uniquement l'autre. C'est un sujet de nature transversale qui, à mon sens, est un sujet vraiment global sur UBFC dont chacun doit s'emparer. Si chacun s'en empare, personne ne s'en empare, c'est toujours le risque. C'est néanmoins une mission que j'ai souhaité donner au premier VP parce que c'est une mission vraiment très importante qui doit être pilotée par le haut, mais à laquelle les différents VP, en particulier le VP recherche et le VP formation, devront également s'atteler tant sur les pôles géographiques que sur les pôles thématiques.

Cela se passera donc en grande partie au niveau du bureau qui se réunira, dans le plan que j'ai prévu pour le moment, pour ne rien vous cacher, une fois tous les 15 jours et en même temps au niveau du CDAI.

Mme Benoist.- J'ai une demande. Je connais les candidats que tu présentes et j'ai entièrement confiance en leur capacité à écouter l'ensemble de la communauté. Ma demande concerne le deuxième volet des VP qui sera présenté, si tu peux faire attention à la parité, à ce qu'au total on arrive à une représentation féminine qui soit équilibrée.

M. Chaillet.- Tu fais bien de me le dire, je suis sensible et j'y ferai attention. Là, on est en petit déséquilibre ! Je l'entends mais j'y suis sensible et j'y veillerai dans la désignation des autres VP pour avoir un équilibre global.

Mme Courbet.- J'ai une question très courte concernant le financement de ces VP. Ce n'est pas inscrit au budget, nous sommes bien d'accord. Ceci a un coût. On sait qu'UBFC a un budget extrêmement restrictif pour le moment. Comment comptes-tu faire ? Comment comptes-tu prendre en charge ces financements ?

M. Chaillet.- Deux choses. La première et que, comme toujours, il y a le temps et l'argent. L'argent est important mais le temps est plus important que l'argent. C'est-à-dire qu'il va falloir que les gens qui s'investissent, les collègues qui s'investissent d'une manière ou d'une autre dans UBFC soient, pour les enseignants-chercheurs, dégagés d'une partie, pas en totalité mais d'une partie de leur enseignement.

Mme Courbet.- C'est un coût pour leur établissement d'origine.

M. Chaillet.- Oui, c'est quelque chose que j'ai évoqué au conseil des membres la semaine dernière en demandant aux membres d'UBFC de bien vouloir assumer uniquement la décharge.

Maintenant, il y a la question de l'indemnité. C'est un autre sujet. Cette indemnité n'est pas prévue dans les statuts des COMUE, elle n'est même pas prévue pour le président du Cac, il n'y a que le président du CA pour lequel c'est prévu. Néanmoins, c'est possible, c'est une question que j'ai posée très récemment au ministère. C'est donc tout à fait possible et ceci de deux manières.

La première – sachant que ce n'est pas un sujet que je vais évoquer aujourd'hui, c'est un sujet en soi - serait de passer aux RCE et d'avoir cette ouverture, cette possibilité. La seconde serait d'utiliser un support budgétaire de poste que nous avons pour le moment pour le transformer en indemnités.

Mme Courbet.- Est-ce que les établissements sont d'accord pour assumer la décharge ?

M. Trichard-Comparot.- Le retour que j'ai eu du président Bonnin ne fait pas état de cette conversion sur une prise en charge par les établissements.

M. Chaillet.- Je n'ai pas dit que nous avions eu un accord.

M. Trichard-Comparot.- Dans la réponse que tu as faite, on avait l'impression qu'il y avait un accord du conseil des membres.

M. Chaillet.- Je n'ai pas dit que nous avions eu un accord, j'ai dit que j'avais mis cette question sur la table il y a 15 jours mais la question n'est pas tranchée, évidemment. Néanmoins, si on veut faire fonctionner UBFC, on peut retourner les problèmes dans tous les sens que l'on veut, il nous faut des vice-présidents.

Pourquoi UBFC a-t-elle besoin d'avoir ces quatre vice-présidents maintenant ? Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, c'est parce que je souhaitais avoir une vision globale et ne pas désigner des personnes au coup par coup, mais surtout parce qu'il y a des dossiers devant nous : le dossier I-SITE, le dossier HCERES et la convention de site qui nous oblige à aller de l'avant.

M. Roche-Bruyn.- J'ai une question un peu redondante avec celle qui a été évoquée mais qui permettra d'aller un peu plus loin. C'est à propos des missions qui sont données dans le profil du poste de premier vice-président. Il y a deux missions sur lesquelles je m'interroge, la mission de constitution des pôles universitaires territoriaux dans l'installation et dans le corps des missions. Quel rôle peut jouer la COMUE par rapport au rôle des établissements qui disposent de ces pôles ?

C'est le point sur lequel j'ai une interrogation en termes de modalités de fonctionnement. J'ai l'impression que la COMUE risque de marcher sur les plates-bandes, en quelque sorte, des établissements qui disposent de ces pôles. Pour moi, il y a ce risque-là et je ne comprends pas bien comment cela peut fonctionner.

L'autre question porte sur le développement des compétences de la COMUE UBFC. Qu'est-ce qu'il y a derrière cela ?

M. Chaillet.- Dans ce profil ?

M. Roche-Bruyn.- Oui, dans ce profil qui nous a été remis où il apparaît quatre points. J'ai cité le premier.

M. Chaillet.- Sur le dernier point, il est clair que les établissements ont la main là-dessus, j'en suis bien d'accord mais cela vaut finalement pour toutes les missions d'UBFC dès lors qu'elles sont coordonnées. Il ne s'agit donc absolument pas d'empiéter sur les prérogatives des établissements mais il y a tout de même des sites où il y a un seul établissement et des sites où il y a plusieurs établissements. Je pense qu'il est utile, avec les établissements, de réfléchir à la manière de faire émerger un certain nombre de thématiques fortes sur le site et bien entendu avec les établissements. On ne peut pas téléphoner des thématiques, elles viendront des établissements, elles

viendront des domaines qui sortent des différents sites.

J'ai vécu cela dans le Nord Franche-Comté où il y a deux établissements, il y a matière à faire un certain nombre de choses avec les établissements et il est, de mon point de vue, tout à fait naturel qu'UBFC travaille avec les établissements sur ces questions territoriales.

M. Roche-Bruyn.- Cela peut rendre les choses plus compliquées.

M. Chaillet.- De quel point de vue ?

M. Roche-Bruyn.- Je ne connais pas bien ce qui se passe sur le Nord Franche-Comté mais sur Dijon, nous travaillons ensemble dans le cadre du grand campus, il y a donc déjà des actions qui sont portées. Est-ce qu'ajouter un interlocuteur supplémentaire amènera une plus-value ou pas ? C'est la question que je me pose.

M. Chaillet.- Je pense qu'UBFC aura besoin de mettre en avant ces pôles-là. Il y a vraiment besoin de les mettre en avant. On aura besoin aussi de travailler avec vous, de récupérer l'information, de voir quels sont les projets pour les mettre en avant à l'échelle d'UBFC sur tel ou tel site.

Il ne s'agit pas de faire de l'ingérence dans les politiques des sites. D'ailleurs, à ce propos, j'avoue que je ne suis pas forcément très inquiet sur ces questions parce que nous avons la chance d'avoir des sites qui, pour un certain nombre, sont déjà assez clairement identifiés, ce qui est le cas à Dijon.

Il y avait une autre question, François ?

M. Roche-Bruyn.- Oui, qu'est-ce que signifie le développement des compétences de la COMUE ? Dans la fiche qui nous a été remise concernant le premier vice-président, cette mission apparaît en quatrième point.

M. Chaillet.- L'idée est vraiment de contribuer à développer la COMUE, à développer les fiches de poste, les postes que l'on va proposer pour la COMUE puisque vous savez qu'il y a un certain nombre de postes (au nombre de 38) sur 2015, 2016 et 2017. Il s'agit de bien choisir, à nouveau avec les établissements, pour éviter la redondance, pour travailler en subsidiarité ces postes et faire travailler tout cet ensemble de manière harmonisée.

Olivier, tu souhaites intervenir ?

M. Prévôt.- Oui, pour compléter les réponses. Les deux dimensions telles qu'elles sont définies dans le profil de poste sont des dimensions prospectives, c'est-à-dire que la question est de savoir, avec les établissements et les territoires, comment on peut articuler COMUE / établissements / territoires. C'est la question qui est posée. La subsidiarité qui est dans les programmes des établissements ou comme des points qui ont été proposés pour la COMUE, elle doit s'incarner, c'est-à-dire concrètement comment se prennent les décisions. Le principe de subsidiarité est de considérer que les décisions doivent se prendre au meilleur endroit et à chaque fois que possible au plus près de la communauté, c'est la définition de la subsidiarité. Dans la réalité des faits, tout cela n'est pas structuré, en tout cas pas entre la COMUE et les établissements. Ce que je propose, c'est que l'année 2016 (et sûrement une bonne partie de l'année 2007) soit faite pour travailler avec les établissements et les territoires pour savoir s'il est fondé ou pas de créer un lieu spécifique, est-ce que cela doit être la COMUE qui doit l'animer, est-ce que cela doit être un

établissement ? Et il est bien évident que nous nous rangerons à l'avis des établissements sur les territoires dans lesquels ils sont, je peux m'y engager.

Simplement, si les établissements souhaitent qu'il y ait, au niveau de la COMUE, des pôles territoriaux, à ce moment-là il faut voir quelle organisation on mettra en œuvre.

Je pense aussi que les sites et les pôles sont tous très différents, il faut le prendre en considération.

Il y a un autre aspect sur lequel nous devons réfléchir, c'est-à-dire qu'il y a effectivement des territoires où il y a plusieurs établissements, d'autres territoires où il n'y en a qu'un, il y a des territoires où il y a de la formation et de la recherche, des territoires où il y a de l'industrie et des territoires où il y en a moins. Il est donc évident que nous ne pourrons pas faire fonctionner l'ensemble des sites de la même façon. Il va donc falloir aussi que nous pensions des modalités de fonctionnement qui soient sûrement à géométrie variable ou avec des formes qui seront très variables selon les territoires dans lesquels nous sommes. Ceci pour le premier point que vous avez évoqué.

Le second point porte sur les missions que potentiellement la COMUE pourrait se donner dans les années qui viennent. Là aussi, c'est un travail prospectif mais qu'il faut être capable d'anticiper à tous les niveaux, pas simplement au niveau politique, y compris sur le plan administratif. C'est-à-dire que si nous voulons prendre des compétences dans les années qui viennent, il faut regarder comment la COMUE se dote de moyens humains et financiers pour pouvoir porter ces compétences. Je n'en prendrai qu'une seule, sans aucune polémique, ce sont des choses que nous étudierons avec les établissements et si les établissements ne souhaitent pas que la COMUE prenne ces compétences, elle ne les prendra pas puisque vous savez que le changement des statuts n'est possible que si deux tiers du conseil des membres en est d'accord. On sera donc dans la concertation également. Je pense à la question patrimoniale et au CPER, au Feader 2020 à 2025. Je peux aussi évoquer la question actuelle de la fusion des deux régions et de la formation continue et de l'alternance où il pourrait advenir que la Région nous demande qu'il n'y ait qu'une seule politique de formation tout au long de la vie, des formations continues et d'alternance qui vont nous amener potentiellement à réfléchir au fait que la COMUE pourrait prendre cette compétence. Je ne dis pas prendre la compétence seule, elle peut être coordonnée, on n'est pas obligé de la prendre elle-même.

Il y a donc des sujets sur lesquels il est important, pendant l'année qui vient, que les établissements réfléchissent aux perspectives en matière de prise de compétence et au retentissement que cela peut avoir sur les statuts, sur les moyens, sur l'organisation entre la COMUE et les établissements. C'est un travail prospectif que Nicolas Chaillet souhaiterait me confier.

M. Chaillet.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Simon-Plas.- Comme tu nous as donné les profils des vice-présidents en séance, j'ai une remarque à faire sur une phrase du profil du vice-président délégué à la mise en œuvre de l'I-SITE. Pour moi, c'est à l'envers par rapport ce qui est écrit dans le projet I-SITE. C'est la phrase qui dit : « *Pour cela, il devra soumettre à l'avis du conseil académique et à l'approbation du conseil d'administration de la COMUE les orientations qui seront proposées en comité de pilotage d'I-SITE après validation par le bureau.* » En fait, quand on regarde le projet de gouvernance de l'I-SITE, c'est le Copil qui propose.

M. Chaillet.- Merci. On va reformuler cela.

M. Tatibouët.- Il y a un VP que tu as mis VP délégué pour le numérique.

M. Chaillet.- Oui, c'est une erreur. Pardon, c'est une erreur de copier/coller. Merci. C'est juste, il n'est pas délégué du tout, il est statutaire.

M. Rollin.- Je voulais réagir sur le fait d'entendre dire qu'on va financer les primes des vice-présidents en prenant des postes de la COMUE. Je crois que la COMUE a actuellement quelques postes qui lui sont donnés mais elle n'a pas non plus pléthore de postes. Ceci va donc poser quelques problèmes de fonctionnement à long terme si on commence à prendre des postes techniques ou administratifs pour financer les VP. Cela interroge mais on verra cela dans le cadre des institutions puisque, normalement, cela passe dans certaines instances comme les comités techniques. Nous aurons donc l'occasion d'en débattre.

Quand je vois la proposition d'organigramme qui nous est faite, il y a un certain nombre de fonctions pour lesquelles j'avais justement émis un avis très défavorable, je m'y étais opposé dans les comités techniques et au conseil d'administration de mon établissement car on s'aperçoit finalement qu'on va vers une fusion déguisée où on pousse à prendre des compétences puisque ce sont simplement des compétences qui sont soi-disant coordonnées mais on se demande à quel niveau. On peut se le demander pour le chargé de mission économie ou encore pour les relations avec les chargés de recherche et projets structurants. Il y a donc un certain nombre de liens, de missions que j'ai du mal à voir globalement. C'est pour cela que je suis un peu frustré de voir que six vont nous être présentés dans une deuxième vague alors qu'on ne voit pas quelle est la logique avec la première vague qui nous est proposée. Pour moi, il y a là une grande incertitude.

M. Chaillet.- Pour ce qui concerne la logique, je l'ai dit tout à l'heure, j'ai souhaité vous proposer à approbation ces quatre premiers VP aujourd'hui pour des raisons de calendrier, c'est-à-dire que l'I-SITE, l'HCERES, le contrat de site doivent démarrer très vite avec des dates limites dont je vous parlerai en ce qui concerne l'HCERES tout à l'heure et dont Alain Dereux va vous parler pour ce qui concerne l'I-SITE. Cela impose donc d'avoir des VP en ordre de marche sur ces sujets. C'est un premier point. Maintenant, il y a d'autres VP qui sont prévus, qui sont là et pour lesquels, à l'inverse d'attendre... Je vais prendre l'exemple du VP pôle ingénierie et management. Il se trouve qu'il y a eu une série d'élections dans les différents établissements qui composent la COMUE, qui n'est pas tout à fait terminée puisqu'à l'UTBM il va y avoir l'élection du nouveau directeur début juillet. Il est utile d'attendre cette échéance avant de pouvoir nommer un vice-président pôle ingénierie et management dont je souhaite, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il émane vraiment d'une proposition des écoles, comme cela doit être tout à fait logique.

Maintenant, pour ce qui concerne les compétences coordonnées, pour qu'elles soient coordonnées, cela représente du travail. La coordination ne consiste pas simplement à récupérer de l'information et mettre tout cela ensemble. La coordination, c'est aussi tirer parti, faire des effets de levier entre les différentes actions des uns et des autres pour avoir des actions plus globales, plus collectives et cela vaut aussi pour les compétences coordonnées.

Mon sentiment, voire ma conviction, c'est que toutes ces personnes qui auront en charge des actions au sein de la COMUE auront beaucoup de travail, y compris sur les compétences coordonnées.

M. Trichard-Comparot.- J'ai deux remarques. La première est dans la continuité des questions financières. Il n'appartient pas à l'un des établissements de juger de la pertinence du

nombre de VP, je laisse cela au conseil d'administration. Par contre, il appartient aux établissements de juger du financement de ces vice-présidents puisque le financement de la COMUE, à la différence des établissements, vient bien des établissements.

M. Chaillet.- Pas uniquement.

M. Trichard-Comparot.- D'accord, certes, mais tout de même en grande partie. En tout cas sur le budget de fonctionnement pour l'essentiel. Sur cette question, il est certain - je parle pour l'établissement que je représente, pour l'UB - que les décharges devront être remboursées à l'université de Bourgogne. Ce sera un sujet à avoir en conseil des membres.

M. Chaillet.- Je te coupe une seconde. On aura cette discussion en conseil des membres puisque ce sont évidemment les membres qui décident de cela. Moi, je pense que l'angle pour avoir cette discussion, c'est l'angle de l'apport aux établissements. Il ne s'agit pas que ce soit à titre gracieux, nous sommes bien d'accord. Il s'agit d'un apport réel d'un établissement qui "fournit" un vice-président. Mais il faut que tu saches aussi qu'avec le développement de la COMUE, on s'engage dans la gestion d'un certain nombre de projets de recherche au sein d'UBFC avec une mécanique de retour sur les établissements qui devront considérer aussi leur apport. Il faudra donc que nous mettions au point cette mécanique globale et même si elle n'est pas mise au point parce qu'UBFC démarre, on a tout de même besoin de collègues, de vice-présidents qui soient à l'œuvre dès maintenant pour traiter les dossiers.

M. Trichard-Comparot.- Je ne juge pas de l'opportunité, c'est une question budgétaire, c'est-à-dire que c'est un peu la question de ma collègue de tout à l'heure. A partir du moment où on met tant de VP, le conseil d'administration et, en amont, le conseil des membres doivent savoir comment c'est budgété à l'intérieur du budget.

M. Chaillet.- Je suis bien d'accord.

M. Trichard-Comparot.- C'était juste une simple remarque.

L'autre remarque était que, par anticipation, nous puissions obtenir les fiches de poste plus que les CV, parce que je suis un peu comme Marc, je ne suis pas sur les individus, je suis plus sur ce qu'ils vont faire compte tenu du poste. Donc si on pouvait avoir les fiches de poste en amont du conseil d'administration, ce serait bien.

M. Neveu.- Une interrogation sur la dernière phrase qui figure pour tous les vice-présidents : ils s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement de la présidence d'UFC qui leur ont été présentées. Je suppose que cela dépasse l'heure de la pause-café du président d'UBFC. Qu'est-ce que "les modalités de fonctionnement de la présidence" ? Est-ce que tu peux nous en dire quelques mots ?

M. Chaillet.- Est associé à ce que je vous ai présenté un mode de fonctionnement qui est en cours de rédaction, que l'on doit partager avec l'ensemble des vice-présidents d'UBFC qui concerne le mode d'interaction, qui concerne le nombre de réunions, à quel moment on se réunit, les bureaux, le CDAI, etc. c'est de cela dont il s'agit.

Je ne veux pas couper court à la discussion mais nous avons d'autres points. Si vous en êtes d'accord, je vous fais la proposition suivante : vous devez approuver les quatre VP. Je vous

fais la proposition, puisqu'il s'agit des personnes, de ne pas voter à main levée, sauf si vous êtes d'accord pour le faire, mais avec oui ou non sur cet ensemble de quatre VP.

Est-ce que vous souhaitez voter à bulletin secret ?

Intervenants.- Oui.

M. Chaillet.- On vote donc à bulletin secret.

M. Neveu.- Est-ce un vote global ou VP par VP ?

M. Chaillet.- Je vous propose un vote global. La réponse est donc oui ou non ou rien.

(Messieurs Dereux et Prévôt sortent de la salle du conseil)

(L'assemblée procède au vote à bulletin secret)

M. Chaillet.- Comme le veut l'usage, on va demander à une jeune ou à un jeune étudiant de venir dépouiller. J'en regarde deux. Axel Sibert, c'est vous qui venez dépouiller, je vous remercie.

Il y a 29 enveloppes.

(Monsieur Axel Sibert procède au dépouillement)

M. Sibert.- 19 "oui" et 10 blancs.

M. Chaillet.- Merci beaucoup, Axel. Cette proposition est approuvée par le conseil d'administration, je vous remercie pour UBFC. Je vous remercie parce que je suis convaincu que nos quatre collègues vont mettre tout leur temps, leur énergie et leur talent au service de notre COMUE UBFC. Donc merci pour eux et merci aussi pour moi parce que je serai extrêmement heureux de travailler avec eux.

Lors d'un prochain CA, nous aurons l'occasion d'aller un peu plus loin sur d'autres approbations d'autres collègues pour les vice-présidences. Merci à vous.

4. Présentation du dossier I-SITE

M. Chaillet.- Nous allons maintenant passer au point I-SITE qui va comporter deux parties, une première partie de présentation de l'I-SITE. J'ai jugé qu'il était tout de même important – et c'est pourquoi vous avez reçu un document assez lourd – que le conseil d'administration ait, pour commencer, une information la plus claire possible sur l'I-SITE et son contenu. Le deuxième temps sera consacré au démarrage de l'I-SITE puisque cela doit démarrer très vite, cela se fera avec l'approbation du conseil d'administration. Approbation que nous n'allons pas faire aujourd'hui puisque les choses ne sont pas encore totalement calées, c'est en cours.

Je vais donc tout de suite laisser la parole à Alain Dereux, notre nouveau vice-président et coordinateur d'I-SITE, pour vous le présenter.

Je vais simplement vous contextualiser la chose par rapport à l'I-SITE. L'I-SITE bénéficie d'un préfinancement de 5 millions d'euros. Il y a deux I-SITE qui ont été lauréats cette année en

France, l'I-SITE de Lorraine et l'I-SITE Bourgogne Franche-Comté, les deux bénéficient d'un préfinancement de l'Etat de 5 millions d'euros, sachant que la demande pour l'un et pour l'autre est de 10,5 millions par an. Il s'agit donc bien d'un lancement, avec une convention de préfinancement à signer relativement vite avec l'ARN puisque c'est l'ANR qui est opératrice des PIA, en tout cas de ceux-là, pas de tous. Nous sommes donc en train de travailler à cette convention de préfinancement, "nous" étant le coordinateur, Alain Dereux, le comité de pilotage de l'I-SITE qui est constitué des représentants des 15 partenaires de l'I-SITE et puis UBFC puisque UBFC sera signataire de la convention de préfinancement dans la mesure où le financement de l'I-SITE va être en gestion UBFC.

Il y a donc à la fois une présentation et, en même temps, un calendrier sur cette convention de préfinancement, donc un texte de convention. Ce qui est très important, et sans doute le plus important, ce sont les annexes qui décrivent quels sont les engagements à la fois sur l'I-SITE et sur la trajectoire accompagnatrice du déploiement de l'I-SITE par université Bourgogne Franche-Comté sur les 18 premiers mois avec une évaluation à 12 mois, c'est-à-dire au printemps 2017. C'est dire si nous devons démarrer de manière forte et volontariste sur des annexes que l'on doit vous présenter et vous faire approuver, ce que nous n'allons pas faire aujourd'hui puisque c'est encore en discussion, sachant que ceci a bien avancé.

Je laisse donc maintenant Alain vous présenter l'un est l'autre.

M. Dereux. - Merci Nicolas. Je m'excuse en préambule auprès de tous ceux qui ont déjà entendu maintes et maintes fois cet exposé puisqu'il a été présenté plusieurs fois aux personnels. Il a été présenté par moi, par Michel, par Annie Vinter dans divers conseils ou assemblées des membres, soit parfois par les directeurs d'établissement. Il est donc probable que beaucoup d'entre vous l'aient déjà vu et entendu.

En deuxième partie de préambule, je voudrais en profiter pour remercier tous ceux qui se sont impliqués depuis 2013 dans la construction de ce projet. Les réflexions ont commencé fin 2013 jusqu'à l'été 2014, quasiment tous les directeurs de laboratoire ont été invités à contribuer. Lorsque l'appel d'offres a été publié en septembre 2014, les choses se sont précipitées et le mode de travail a été concentré de la façon suivante. Il y avait un comité de rédaction constitué de Michel De Labachellerie, d'Annie Vinter et de moi-même. Il y avait un deuxième cercle de contributeurs dont Nicolas pour la partie sciences naturelles et ingénierie, Françoise Simon-Plas, ici présente, sur la partie territoires, environnement et mutation. Et divers acteurs se sont permutés pour terminer avec Pierre Fumoleau qui s'est occupé du secteur soins intégrés individualisés, en gros.

Chaque établissement du consortium I-SITE était représenté dans ce comité de pilotage. Il y en a un qui s'est réuni très régulièrement et qui continue à se réunir maintenant sur la base d'une réunion mensuelle. C'est un projet qui a vraiment été un travail collectif. Je voudrais ajouter aussi qu'il était impossible d'avancer sur ce projet sans l'implication des chefs d'établissement de la COMUE puisqu'il y a eu pas mal de décisions de nature politique qui ont dû être prises. Je suis reconnaissant aux chefs d'établissement de les avoir prises chaque fois à temps.

Pour le contexte, vous voyez le résumé sur cette infographie de l'AEF qui n'est déjà plus d'actualité. Je vous résume en quelques mots le principe du PIA. Le PIA a démarré en 2010-2011 avec des sélections d'une part d'outils de type LabEx, EquipEx, IDEFI, ce genre de choses et, en parallèle, avec le démarrage d'initiatives d'excellence. Les initiatives d'excellence ont été complétées à partir du PIA 2 en 2014 par ce qu'on appelle les I-SITE (Initiatives Sciences Innovation Territoire Economie) qui sont quelque part des IdEx miniatures. La différence entre un IdEx et un I-SITE réside essentiellement dans la largeur du spectre de disciplines sur lesquelles les candidats veulent justifier devant le jury d'une visibilité non seulement nationale mais surtout

internationale à court terme. La différence se limite à cela puisque le canevas est rigoureusement le même, qu'on dépose un IdEx ou un I-SITE.

Il y a une interaction entre tout ce qui est LabEx/IDEFI et les IdEx/I-SITE dans la mesure où il n'était pas possible de candidater à une initiative d'excellence ou à un I-SITE s'il n'y a pas des LabEx et/ou des IDEFI sur le site. Nous sommes donc extrêmement reconnaissants aux porteurs des projets LabEx en région, c'est-à-dire Laurent Lagrost pour le LabEx LipSTIC, Michel De Labachellerie pour le LabEx Action, l'IDEFI Talents Campus coordonné par Sébastien Chevalier d'avoir réussi, dans la phase de PIA 1, à décrocher ces projets, sinon nous n'aurions pas pu soumettre le projet I-SITE.

Il y a une deuxième implication entre projets LabEx/IDEFI et les IdEx/I-SITE, c'est que dans l'éventualité où un site décroche un IdEx ou un I-SITE, les capitaux sous-jacents aux LabEx et aux IDEFI seront versés à ce qu'ils appellent l'initiative, en résumé. C'est-à-dire que c'est l'initiative qui devient gestionnaire de toutes ces actions. Au terme de la phase initiale des LabEx et des IDEFI, l'usage de ces fonds est laissé à l'entière discrétion des porteurs de l'initiative, dans ce cas UBFC, c'est-à-dire au CA d'UBFC.

C'est quelque chose qui est très important à comprendre parce qu'il y a un effet financier qui va au-delà du projet IdEx/I-SITE et qui va au-delà des périodes probatoires dont Nicolas avait commencé à parler. Nous en avons une à 12 mois, donc très courte, une autre à 48 mois, donc à 4 ans et si on réussit celle à 48 mois, donc à 4 ans, les fonds sont octroyés sans limitation de durée, c'est-à-dire qu'on les a pour toujours, si j'ose dire. UBFC pourrait en disposer sans limitation de durée. Vous voyez qu'il y a non seulement des fonds I-SITE mais il y a aussi des fonds LabEx et IDEFI sans limitation de durée.

Vous comprenez un peu mieux, lorsqu'on résume ces conditions, que les étapes de validation à 12 et à 48 mois sont extrêmement importantes. On a vu le coup de tonnerre que cela a créé lors de l'évaluation des projets lancés en 2011, il y a deux projets qui ont trébuché, c'est-à-dire l'IdEx de Toulouse et l'IdEx de Sorbonne Paris Cité. Avec ce que je viens de vous expliquer, ils ont non seulement perdu les fonds IdEx mais ils vont perdre aussi la pérennisation des fonds LabEx et IDEFI qu'ils avaient sur site. Pour nous, cela ne fait pas beaucoup de LabEx mais eux en avaient tout de même beaucoup, donc comprenez que l'effet est extrêmement important.

Vous avez à l'écran la carte qui vous résume la situation. Je viens de vous dire que les IdEx de Toulouse et de Sorbonne Paris Cité étaient tombés, il y en a d'autres qui sont en phase probatoire : Saclay, PSL et Sorbonne Universités. Ce qui veut dire que, pour l'instant, tous les IdEx parisiens sont en ballottage. Ceux qui sont en rouge et en orange sont en phase probatoire à 12 mois et s'ils réussissent l'étape à 12 mois, ils sont partis pour être évalués à 4 ans.

Ce qu'il est important de comprendre également dans ce contexte, c'est que le jury qui donne des avis sur la sélection des projets est le même depuis 2011, à quelques personnes près qui ont changé. Globalement, c'est le même président, ce sont les mêmes vice-présidents, c'est du niveau de l'ancien Secrétaire d'Etat d'Allemagne à la recherche et à l'éducation. C'est le même jury qui fait une recommandation de sélection et qui fait une recommandation à 4 ans. À 12 mois, on ne sait pas encore comment cela va se passer puisque c'est une nouveauté qui a été introduite pour le PIA 2, mais on a vu qu'à 4 ans, c'était le même jury. Ce qui veut dire qu'on ne peut pas compter sur un public différent, les personnes qui vont évaluer le projet sont exactement les personnes qui ont sélectionné le projet en janvier 2016.

La façon dont nous avons construit le projet peut se résumer en essayant d'analyser ce que pense le jury. On a beaucoup conditionné la rédaction du projet en prenant bien en compte le contexte de référence d'un tel jury. Et justement, trois jours après l'audition du projet, il y avait un article dans Le Monde extrêmement intéressant. Il s'agit de ce qu'on appelle l'index mondial de la

compétitivité des talents qui a été publié par l'INSEAD avec Adecco et un institut de Singapour. C'est une étude parmi d'autres qui souligne la corrélation étroite qui existe entre circulation des talents et prospérité économique. En clair, plus un pays est attractif, plus il est prospère. Les principaux enseignements du rapport, c'est qu'on se rend compte a posteriori du type d'élément qu'on a introduit dans le projet, c'est-à-dire que la mobilité est devenue un élément majeur du développement des talents. Puisqu'on est dans une phase de discussion sur la migration, on doit passer de l'émotion à une solution. Désormais, l'intérêt de chaque pays est de considérer les mouvements de personnes du point de vue de la gestion des talents et les pratiques de management font une différence en sus des incitations financières et du style de vie ou du niveau de vie. Un élément de différenciation important en matière d'attraction des talents réside dans le professionnalisme du management et dans l'investissement dans les développements des collaborateurs. Les villes et les régions deviennent des acteurs importants de la compétitivité en matière de talents mondiaux. Leur agilité et leur image de marque semblent être des facteurs de différenciation plus importants que la taille, c'est-à-dire qu'un nombre croissant de grandes villes se dotent de politiques innovantes pour attirer les talents internationaux.

Le CGI qui est le commanditaire de l'appel d'offres s'est senti conforté ces derniers temps dans la mesure où, en même temps qu'il y avait des IdEx qui étaient arrêtés, il y en avait qui étaient pérennisés après 4 ans, nommément : Strasbourg, Aix-Marseille et Bordeaux. Grâce à leur agilité, leur capacité de management et leur audace, on voit par exemple que l'université de Strasbourg est passée cette année dans les 100 premières universités du classement de Shanghai, de même que l'université de Marseille est passée dans les 150 premières. Ce n'est donc pas parce qu'on est une ville de taille qui n'est pas une métropole ou une mégapole qu'on a perdu d'avance. L'agilité et les capacités de management peuvent faire la différence, cela peut être un facteur important, notamment pour attirer des talents. C'est actuellement ce que font les universités de Strasbourg et de Marseille.

J'ai déjà parlé des projets PIA dont nous avons eu besoin, de la corrélation avec les LabEx.

Les ambitions du projet : les projets de type IdEx et I-SITE ont pour but d'accroître la visibilité nationale et internationale de ce qu'on appelle "université cible". Ce qui a été décidé par les chefs d'établissement de la COMUE, c'est que cette université cible est UBFC, donc université fédérale de recherche, à comprendre comme université fédérale à activités de recherche intenses. C'est au sens international qu'il faut comprendre ce terme dans la mesure où, au niveau international, il existe des universités où il n'y a pas du tout de recherche.

La spécificité française réside dans le fait que les universités françaises sont toujours accompagnées par ce qu'on appelle un écosystème, c'est-à-dire des organismes nationaux de recherche et de santé, c'est-à-dire qu'ils ne sont jamais seuls sur leur campus, ce qui nous différencie très fortement d'autres pays. Il n'est donc pas possible de faire émerger cette université cible sans impliquer les organisations de recherche et de santé avec qui nous avons des partenariats de longue date.

Les buts sont :

- d'entraîner ensuite la communauté des universités et des écoles de Bourgogne Franche-Comté vers des approches pluridisciplinaires connectées aux enjeux de l'industrie de la grande région Bourgogne Franche-Comté,

- de créer un environnement international stimulant qui attire les étudiants et les chercheurs talentueux du monde entier et qui, simultanément, va procurer à la population locale l'accès aux savoirs, à la culture, aux échanges internationaux, à la formation initiale et continue qui ouvre des opportunités d'emploi sur un marché compétitif.

Tout cela va être encadré au niveau de la recherche par un objectif qui est de devenir une

référence internationale dans trois domaines de recherche intenses qui ont tous des aspects pluridisciplinaires.

Il y a une chose qu'il faut bien comprendre dans le projet I-SITE, c'est qu'il y a ce que le CGI et l'ANR appellent l'université cible. Dans le projet et les engagements dont on va parler à la suite, il y a des engagements qui concernent l'université cible, c'est-à-dire, pour nous, les six établissements de la COMUE. Vous connaissez déjà les paramètres, je ne vais pas entrer dans le détail. Puis, il y a le consortium I-SITE lui-même qui inclut non seulement les établissements de la COMUE mais les organismes nationaux de recherche et les établissements de santé et en plus l'ENSAM sur le site de Cluny.

Dans la mise en œuvre du projet, il faut toujours bien distinguer deux choses, il y a les engagements et la mise en œuvre par le consortium I-SITE, c'est-à-dire 15 partenaires dont six constituent la COMUE et l'université cible UBFC. La construction même de l'objet IdEx ou de l'objet I-SITE implique les deux aspects, connecte les deux aspects. Cependant, du point de vue management, il y a un cloisonnement assez étanche entre les deux types de structures, c'est-à-dire qu'il y a un comité de pilotage d'I-SITE qui va formuler les propositions de tel projet et c'est lui qui va remonter les propositions vers UBFC et pas l'inverse, comme le faisait remarquer tout à l'heure Françoise.

Je ne vais pas revenir sur tous les atouts d'UBFC, nous n'en avons pas beaucoup au démarrage du projet mais l'aspect essentiel que nous avions était que la COMUE était créée, qu'il y avait déjà des engagements en termes de déploiement d'une signature scientifique UBFC. Vous comprenez qu'en termes de visibilité nationale et internationale, c'est extrêmement important. Ce que j'aimerais bien, c'est que tout le monde se sente de plus en plus concerné par cela parce que vous allez voir que nous avons un marqueur d'intégration très important à faire valoir à 12 mois et à 48 mois en ces termes.

La signature scientifique unique fait qu'il doit apparaître "université Bourgogne Franche-Comté" dans la signature scientifique. Il peut évidemment apparaître d'autres partenaires comme le CNRS, INRA ou d'autres, mais il faut qu'il apparaisse univ.BFC et qu'il n'apparaisse pas d'autres références à une autre université, sinon cela va brouiller complètement les moteurs de recherche et les statistiques que ne manqueront pas d'opérer l'OST mais surtout l'ANR et probablement le CG.

L'autre atout que nous avons déjà au départ, c'est qu'il y avait déjà une décision de transférer le doctorat et le HDR au nouveau d'UBFC. Il y a eu le déploiement de la carte multi-services et la décision de déployer une stratégie de recherche commune dont le transfert de la gestion des budgets récurrents de recherche des laboratoires, des établissements vers UBFC, des projets de restructuration de laboratoires au niveau d'UBFC, je vais y revenir plus en profondeur, et le portage de grands projets structurants comme I-SITE BFC mais, comme je viens de le dire, cela implique mécaniquement que, dans un délai assez bref, UBFC devienne gestionnaire des LabEx et d'IDEFI.

Ce qu'on a dû "vendre" dans le projet, c'est-à-dire que pour nous faire comprendre du jury international, on nous a demandé d'illustrer, de faire comprendre la trajectoire de l'université cible par référence à ce qu'on appelle un *benchmark*, c'est-à-dire un état international supposé bien connu des membres du jury. Lorsqu'on est sur une trajectoire de type COMUE avec un projet de nature fédérale, après analyse de différents *benchmarks* internationaux, on s'est rendu compte que ce qui était le plus approprié était de se comparer, en termes de gouvernance et de structuration, à l'université de Cambridge qui est elle aussi université fédérale. En fait, elle s'appelle *collegiate university* mais c'est un faux ami, c'est bien une structure qui comprend plusieurs établissements, il y en a exactement 31, qui sont tous des institutions autonomes qui ont leur propre dotation et propriétés. Ceci est donc strictement parallèle au fait que les membres d'UBFC sont autonomes

avec leurs ressources et leurs propriétés propres et décident donc de mettre des choses en commun.

Ceci est un peu surprenant parce que, vu de ce côté-ci de la Manche, l'université de Cambridge nous apparaît comme un monolithe mais, en fait, c'est bien une structure qui fonctionne comme une fédération et vous allez voir la structuration qui est proposée et sur laquelle le CA et le Cac vont devoir travailler. Ceci n'est en effet qu'une esquisse tracée à larges coups de fusain. Après, il y a toute la mécanique des détails à implémenter et ce sera, à mon avis, votre travail et celui du Cac sur certains aspects. Vous allez voir qu'il y a effectivement un parallèle qui peut nous inspirer.

A l'université de Cambridge, chaque collègue, donc chaque membre est l'employeur du staff enseignants et tout ce qui est personnels de recherche non-permanents, c'est-à-dire post-docs, les thésards, sont employés au niveau fédéral, donc par l'université de Cambridge. C'est ce qui fait qu'ils exportent leurs thésards, leurs post-docs qui sont passés chez eux. C'est ce qui renforce leur marque de fabrique au niveau international tout en restant 31 établissements. Ce qui est proposé, c'est que les membres d'UBFC soient les employeurs des personnels permanents, enseignants-chercheurs et BIATSS.

Mme Traxer.- Il y a deux "s" à BIATSS.

M. Dereux.- Oui, excusez-moi.

Les personnels non-permanents, doctorants, post-docs, sont employés par UBFC.

Il y a une petite différence ici qui est qu'à Cambridge, les chercheurs permanents sont employés de Cambridge. Chez nous, ils sont employés par le CNRS, l'INRA, l'INSERM, ce qui vous explique pourquoi le projet I-SITE embarque de façon plus large les autres partenaires qui sont les grands organismes de recherche et les institutions de santé.

Tout ce qui est comité de recrutement, à Cambridge, est coordonné au niveau fédéral. Ce qui est proposé ici, c'est que les productions de profils de poste d'enseignant-chercheur, à terme, et les comités de sélection soient proposés par des pôles d'UBFC aux structures des établissements membres, c'est-à-dire la rédaction des profils de poste. A court terme, cela ne va pas concerner tous les postes, cela va concerner ceux que les établissements se sont engagés à rediriger vers les priorités de l'I-SITE. Si on regarde une trajectoire à plus long terme, si on veut coller à ce modèle, il faudrait qu'on arrive à une discussion des profils de poste et l'établissement des comités de sélection au niveau fédéral.

Une signature scientifique unique, c'est le point 4 dont je viens de parler, pour nous, c'est l'université de Bourgogne Franche-Comté. Ensuite, ceci a un impact sur les laboratoires. La différence qui intervient au niveau fédéral à Cambridge, c'est que même si tous les enseignants-chercheurs, chercheurs sont affiliés à l'un des collèges, ils sont tous membres affiliés à un laboratoire qui est défini au niveau fédéral. C'est ce qui est proposé dans le modèle que vous avez ici : chaque enseignant-chercheur, même s'il est employé d'un établissement de la COMUE, appartient à un laboratoire défini au niveau fédéral.

Tout ce qui est stratégie de recherche et projets de recherche sont gérés au niveau fédéral à Cambridge et c'est ce qui est proposé ici, donc la stratégie de recherche et les laboratoires sont définis au niveau fédéral et on a une contractualisation avec les organisations de recherche qui est coordonnée par UBFC, c'est ce fameux contrat de site dont vous parliez tout à l'heure. Ce qui veut dire qu'UBFC va être ajoutée comme cotutelle des laboratoires existants. S'il s'agit déjà d'UMR, par exemple, avec le CNRS ou l'INRA, on va ajouter UBFC comme cotutelle. S'il n'y a pas d'établissement, ce sera des EA avec UBFC et l'établissement porteur.

Pourquoi a-t-on besoin de ceci ? Si l'on veut que les post-docs et le PhD soient employés

par UBFC, puisque cela va être ce que nous allons exporter le plus au niveau visibilité en termes de recherches, il faut que les projets de recherche soient gérés par UBFC, c'est-à-dire projets ANR, Europe, etc. Les projets de ce type doivent donc être gérés au niveau d'UBFC et, pour cela, il faut qu'UBFC devienne cotutelle pour pouvoir, après, être capable d'émettre les contrats de travail et aussi pour que les employés d'UBFC puissent entrer dans les laboratoires soit de l'UFC, soit de l'UB, soit de l'UTBM, etc., et aussi pour permettre à un directeur de laboratoire d'être habilité à passer des commandes et à solder des factures sur un compte d'UBFC.

Voilà pourquoi nous avons besoin d'UBFC comme cotutelle de nos laboratoires.

7^{ème} point. A Cambridge, vous avez l'enregistrement des étudiants, l'inscription des étudiants, qui est centralisée au niveau fédéral, elle est complétée par une affiliation à un collège. Ici, nous pensons faire de même : une inscription des étudiants par un portail UBFC unique qui va ensuite rediriger vers les établissements membres suivant l'établissement choisi par l'étudiant.

Ceci est extrêmement important, non seulement pour avoir un sentiment d'appartenance pour les étudiants locaux mais aussi pour avoir une meilleure porte d'entrée centralisée, une politique nationale de recrutement d'étudiants qui soit plus efficace avec un portail et une notification unique.

En 8^{ème} point, ce sont les diplômes qui sont délivrés par Cambridge University, il y a les licences, les masters et les doctorats. Pour nous, l'objectif, en 2025, est que les doctorats soient délivrés par UBFC et les HDR, ce qui est déjà acquis. Ce qui est inscrit dans le projet I-SITE, c'est que 70 % des masters sous-jacents aux trois domaines I-SITE vont être dispensés en langue anglaise et délivrés par UBFC. C'est-à-dire qu'aussitôt qu'ils passent au niveau international, ils sont automatiquement accrédités par UBFC, il y a donc un transfert d'accréditation et les autres disciplines sont invitées à faire de même. Il faut bien comprendre que cet objectif chiffré est un objectif sur lequel nous allons nous faire *checker*. 70 % à 10 ans, cela veut dire un peu moins de 30 % à 4 ans. C'est ce que cela veut dire en clair, cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire plus. C'est simplement que nous sommes obligés de mettre des jalons sur des indicateurs sur lesquels nous allons nous faire contrôler et si on en a plus, tant mieux. Par contre, on a mis un jalon de précaution parce qu'on ne sait pas à quel type de difficulté on va faire face, sur lequel on se fait évaluer à 4 ans.

Tout ce qui est doubles diplômes internationaux devront être délivrés par UBFC, de même que ceux qui sont sponsorisés par l'industrie et, à terme, devront avoir un transfert d'accréditation vers UBFC.

Comme nous aurons un certain nombre de masters en langue anglaise, il est prévu du soutien par I-SITE, d'avoir certaines licences dont le taux d'encadrement sera rehaussé pour préparer nos étudiants à entrer dans ces masters internationaux. Le but est vraiment de mettre nos propres étudiants, il ne s'agit pas de faire un master international, cela ne veut pas dire une légion étrangère, "international" comprend aussi des Français. C'est non seulement d'attirer des jeunes de divers pays mais aussi mettre nos propres étudiants dans cette ambiance internationale qui va être un atout déterminant sur le marché de l'emploi par la suite.

Le but, en 2025, est qu'un certain nombre de licences aient été accréditées par UBFC. La raison pour laquelle on veut avoir un ensemble minimal de diplômes, licences, masters et doctorats, qui soient accrédités par UBFC est stratégique. C'est-à-dire qu'à partir du moment où les établissements de la COMUE ont transféré le doctorat à UBFC, nous n'avons plus, en région Bourgogne Franche-Comté, d'université de plein exercice, c'est-à-dire qui délivre les diplômes de licence, master et doctorat. Il s'agit là d'une faille dans le dispositif et on voit venir d'ici, comme un troupeau d'éléphants à 1 kilomètre, la prochaine étape qui sera de dire qu'il n'y a des crédits que pour les universités de plein exercice, ou les établissements de plein exercice, sachant que nous

n'en aurons plus en Bourgogne Franche-Comté et que nous nous sentirons donc très mal.

Il est donc important que dans un délai le plus bref possible, nous réussissions à avoir un ensemble minimal de diplômes accrédités par UBFC de façon à avoir en région une université de plein exercice.

La recherche structurée au niveau fédéral existe déjà. Voici une liste extraite du projet I-SITE de laboratoires qui impliquent déjà des enseignants-chercheurs et chercheurs de différents établissements de la COMUE et évidemment d'organismes nationaux de recherche. Vous voyez que sur 2 066 enseignants-chercheurs, au 1^{er} janvier 2017 il y en a déjà 568 qui sont affiliés à des laboratoires qui impliquent plusieurs établissements de la COMUE. Le but étant, à 4 ans, d'arriver à définir nos laboratoires, au moins UMR, comme ce type d'entité fédérale. Ce qui représente un peu moins de la moitié des chercheurs des organismes nationaux de recherche. Ce n'est pas quelque chose de complètement nouveau, c'est une chose dans laquelle nous nous sommes déjà engagés et la liste que vous avez là est même trop courte puisqu'il y a des laboratoires où des personnels de plusieurs établissements sont impliqués mais où un établissement n'est pas officiellement cotutelle. Vous voyez que nous allons rapidement pouvoir augmenter ce "score" dans un délai extrêmement bref.

Concernant l'ambition scientifique, il y a trois domaines :

- Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, avec des mots-clés : matériaux avancés, systèmes intelligents, énergie propre ; calcul photonique, neuromorphique ; matière programmable. C'est la liste courte des mots-clés dans le projet I-SITE qui en comprend une plus longue qui est extrêmement englobante.

- Pareil pour le domaine 2, territoires, environnement, aliments : transitions socio-écologiques & alimentaires, innovation dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ; stratégie de gestion territoriale.

- Domaine 3, soins individualisés et intégrés : traitements innovants des maladies chroniques et inflammatoires ; sciences de l'expertise humaine ; soins intégrés et centrés sur le patient.

Pour le domaine 1, vous voyez que la liste complète des mots-clés est beaucoup plus longue que ce que j'ai montré de façon abrégée sur le transparent précédent. Je ne vais pas le faire pour chaque domaine. Ce que je vous propose de faire, maintenant que je suis VP et que je peux avoir accès à une liste de diffusion, c'est d'envoyer un lien de téléchargement du projet dans son entier, sous forme anglaise et française. Je tiens à vous le donner sous forme anglaise car la forme française est une traduction que je n'ai pas faite complètement. Je n'ai rédigé que la partie en anglais. Vous aurez donc accès par téléchargement au dossier complet, on ne peut pas l'envoyer par mail, il est trop lourd, il y a beaucoup de fichiers annexes et des listes.

Je ne vais donc pas entrer dans les exemples que nous avons vendus, du moins juste un seul. Voilà, pour le domaine que je connais le mieux, le genre de choses que nous avons présentées au jury qui ne sont en fait par très engageantes. Il s'agit simplement de montrer comment on a pensé nos domaines et l'évolution de nos trois domaines. En 2015, on avait le professeur John Dudley qui était président de European Physical Society et qui animait l'année internationale de la lumière, pour démontrer notre assise par exemple en photonique, notre capacité à faire de la miniaturisation. On avait des éléments à Femto pour montrer qu'il y a des capacités de calculs photoniques neuromorphiques, tout cela pour déboucher dans un futur - qui va au-delà de mon départ en retraite - sur la matière programmable. Je n'ai donc pas pris beaucoup de risque puisqu'il n'y a pas de date. La matière programmable, dans ce cas, est un objet qui peut changer de configuration suivant votre volonté.

On n'a pas été plus précis qu'en montrant que nous avons des compétences pour faire, on n'a pas d'engagement sur des objectifs scientifiques dans un projet comme celui-là, parce qu'un I-SITE, comme un IdEx, c'est un projet de gouvernance. Par contre, ce qu'on voulait montrer au jury, c'est que nous avons une idée, sur la base de nos forces, de ce qui pourrait advenir.

Je passe aux actions qui sont financées par le projet. Tout d'abord les actions recherche. Ce qui est très important, c'est de voir la colonne de droite où est annoncé le périmètre. Il y a un certain nombre d'actions qui sont concentrées sur les trois domaines dont je vous ai parlé précédemment puis toutes les autres actions qui s'adressent à tous les domaines, avec une nuance puisqu'il y a un certain nombre d'actions où on requière l'implication d'au moins un acteur d'un des trois domaines présentés précédemment.

Là, je vais tout de suite dire que cela ne veut pas dire que cet acteur est le responsable du projet. Cela peut très bien être un coordonnateur de projets et d'actions qui soit extérieur à ces trois domaines et qui fait appel à des ressources ou des compétences ou des capacités quelconques d'un des acteurs des trois domaines I-SITE. De fait, toutes les actions que vous voyez ici sont centrées sur toutes les disciplines. Les actions qui sont centrées sur les trois domaines I-SITE sont surtout des actions de ressources humaines, c'est-à-dire essayer d'aligner nos méthodes de gestion de ressources humaines et de recrutement sur des standards internationaux, donc par des portefeuilles de ressources sous forme de thésards, post-docs et fonctionnement, internationaux juniors, seniors et *coach*.

La différence entre tout cela : junior pour mimer un *tenure track* international, c'est-à-dire qu'on recrute quelqu'un qui est payé par l'I-SITE pendant 3 ans environ et, pendant cette période, il faut qu'un établissement du consortium I-SITE s'engage à organiser un concours avec un profil compatible pour la personne qui est sur le *tenure track*.

Pour les séniors, c'est donner du volume aux crédits d'accueil des recrutements de professeur.

Pour ce qu'on appelle les *coachs*, il s'agit de super-profs invités qui ne viennent pas seulement pour un mois mais qui viennent sur une période de 3 ou 4 ans environ à intervalles réguliers, tous les deux ou trois mois, et qui ont un portefeuille pour restructurer ou réorienter des équipes qui sont volontaires pour le faire. On a préféré faire cela plutôt que de prétendre qu'on allait arriver à recruter un prof de Harvard ou du MIT. Par contre, on pense que l'on peut inviter quelqu'un qui va trouver son intérêt puisque sa puissance de feu va être multipliée par le portefeuille du *fellowship*. Voilà pour les recrutements.

Pour les chercheurs qui sont en place, vous avez des *fellowships* de type junior et senior, donc pour des personnes qui sont déjà en place chez nous.

Après, vous avez les investissements stratégiques, c'est tout ce qui est cofinancement d'équipements avec le CPER et puis des appels d'offres de type projets interdisciplinaires avec la seule condition que j'ai indiquée précédemment, et puis des projets blancs qui s'adressent à toutes les disciplines.

Pour la partie formation, le focus est sur l'internationalisation des formations et des pratiques innovantes. Je vous ai déjà parlé des masters en anglais. Il y a le rehaussement du taux d'encadrement en L3 pour préparer nos étudiants à entrer dans les masters en anglais. Sur cette base, nous sommes en meilleure position pour négocier l'établissement de doubles diplômes internationaux et avoir une efficacité plus grande pour la mobilité sortante des étudiants de Bourgogne Franche-Comté. Ceci est très important car on voit par exemple que les établissements comme les grandes écoles d'ingénieurs envoient systématiquement leurs étudiants un semestre à l'étranger, ce que les universités ne peuvent pas faire. Nous allons pouvoir également négocier des alliances d'écoles doctorales, tout cela accompagné par des bourses UBFC pour étudiants

internationaux parce que quand on regarde le modèle des universités anglo-saxonnes et américaines, il est évident que lorsqu'on a un certain nombre d'étudiants, on ouvre nos masters au niveau international et on va toujours tomber sur des étudiants à qui il va manquer 500 ou 1 000 € pour venir nous rejoindre. Il faut donc pouvoir distribuer ce type de bourse.

Après, il y a un certain nombre d'actions *road band* : soutien à l'IDEFI Talent campus, des Mooc, connecter les formations initiales et les formations continues, promouvoir la créativité dans les modules licence-maîtrise et les contrôles qualité des pratiques d'enseignant.

Ensuite, on a des actions d'impact partenariat socio-économique, dont la création d'un master intelligence économique et lobbying, combiné à MBA et un diplôme de doctorat ou d'ingénieur, ce sont des masters sponsorisés par l'industrie et des projets conjoints I-SITE/industrie, donc des projets de l'ordre du million d'euros en coût complet, financés à peu près à 50 % par l'I-SITE. Là, on veut que ce soit des projets de recherche fondamentale mais où des entreprises nous font partager leurs ambitions à plus long terme. On leur demande aussi de participer en tant que coordinateur de projet de recherche à orientation plus fondamentale.

J'en arrive au bout pour la partie I-SITE.

On a demandé un capital de 421 millions d'euros environ qui génère un budget d'environ 10,5 millions d'euros. Vous avez ici le fractionnement sur 4 ans. La nouveauté qui nous est imposée, c'est que nous n'allons pas recevoir cela tout de suite, on nous donne 5 millions jusqu'à l'année prochaine. On a donc dû trier sur un certain nombre d'actions. Ce qui m'amène au transparent suivant. Le comité de pilotage de l'I-SITE, pour l'instant, dans la phase de négociation, a décidé de retenir les actions suivantes, que vous avez à l'écran. J'insiste, comme l'a fait Nicolas, en précisant que ceci est encore en cours de négociation avec l'ANR. Il y a d'une part l'équipe de gestion et de suivi, les rémunérations d'experts internationaux, puisque je n'ai pas encore parlé de la gouvernance, les UBFC *junior Fellowships*, les projets interdisciplinaires, les projets blancs, les masters en anglais, les Mooc, les projets conjoints avec l'industrie, le master intelligence économique et lobbying, les actions qui vont être liées à l'image d'UBFC et promouvoir l'offre de formations au niveau international et un soutien aux investissements et aux campus numériques, à tout ce qui est informatique pour la COMUE.

Voilà ce qui est en cours de négociation avec l'ANR comme types de financement sur la première période qu'eux ont fixée à 18 mois mais avec un rapport à 12 mois.

Pour terminer, il me reste à vous expliquer le mode de gouvernance. Il y a un comité de pilotage dont je vous ai déjà parlé et une équipe de gestion et de suivi, donc un bureau de coordination avec le coordinateur, le coordinateur adjoint et trois membres techniques qui sont associés aux trois domaines I-SITE pour assurer la liaison vers les laboratoires. Le projet I-SITE va émettre des appels d'offres internes auxquels les personnels ou les structures d'I-SITE vont répondre. Cela peut être des personnels quand ce sont des *fellowships* mais cela peut être des structures puisqu'un master en anglais, ce n'est pas quelqu'un tout seul, c'est une structure, un département d'enseignement, une école d'ingénieurs ou que sais-je.

Tout cela va être évalué par le conseil stratégique dans lequel il y a neuf membres extérieurs rémunérés qui auront la liberté de requérir des expertises auprès de qui ils veulent. Ils vont soumettre des classements des soumissions aux appels d'offres internes et ce classement ne pourra plus être modifié. Par contre, il y a tout de même une flèche qui revient vers le comité de pilotage parce qu'au moment où une action est décidée, il faut que soient formalisés les engagements de cofinancements ou les engagements d'actions des établissements membres. Je vous ai donné l'exemple du *tenure track*, s'il y a quelqu'un qui est classé pour un *tenure track*, il faut qu'il y ait un établissement qui s'engage dans les 3 ans à publier un poste compatible. Cet engagement va être pris entre UBFC et l'établissement en question.

Après, vous voyez une autre boucle qui est le fait que l'on va établir un budget glissant sur 3 ans avec rapport annuel. Le CA d'UBFC aura à statuer sur le budget glissant à 3 ans, c'est-à-dire sur les grandes masses. C'est exactement ce que je vous ai présenté tout à l'heure. Il n'est pas le seul à décider, il faut que ce budget soit approuvé par le CA d'UBFC mais aussi par le CNRS, l'INRA et l'INSERM suivant les modalités qu'eux-mêmes préciseront en interne.

Je reviens à ce qui est en cours de négociation. Ce sur quoi vous serez amenés à statuer lorsque nous aurons terminé, ce sera la répartition des masses que vous avez à l'écran, financières par type d'action. Après, il y a un certain nombre d'engagements mais je ne sais pas s'il est prévu que j'aborde cela aujourd'hui.

M. Chaillet.- Les principaux, c'est important.

M. Dereux.- Le premier *round* de négociations avec l'ANR a montré qu'ils voulaient vraiment débattre mois/années des engagements chiffrés lorsque c'était possible pour se faire *checker* à 12 mois. C'est donc ce que nous sommes en train de négocier. La situation au jour d'aujourd'hui vous est résumée à l'écran, sachant qu'un document qui va leur être envoyé cette semaine et que nous aurons encore des interactions toute la semaine prochaine, il s'agit de l'établissement de tout ce qui est gouvernance, le nombre de réunions pour la coordination, les textes des appels à projets en septembre 2016, la liste des projets retenus, de même que les textes de projets financiers, tout cela est pour janvier 2017. Après, les propositions de poste pouvant servir aux supports des *fellowships* internationaux juniors, c'est-à-dire les *tenure track* dont je vous ai parlé tout à l'heure, les séniors pour les crédits d'accueil, dans les trois axes d'I-SITE BFC. Ceci ne sera pas financé dans la première période. Cependant, si on passe l'étape à 12 mois, il faut qu'on la prépare cette année, sinon on va prendre trop de retard et on n'arrivera pas à démontrer qu'on a lancé cela à l'évaluation à 4 ans. Ils nous demandent le nombre de postes réservés par axe pour mars 2017.

Pour tout ce qui est internationalisation, les masters en anglais, les Mooc, les textes d'appels à projet, les listes des masters sélectionnés, tout cela pour janvier 2017.

Très important : je vous ai expliqué tout à l'heure que les projets devaient être gérés par UBFC pour que tout cela marche. Là, pour que cela marche, à partir de janvier 2017, idéalement pour décembre 2016, ils veulent :

- Les textes signés des conventions d'association. Nous serons probablement un peu en retard mais il nous le faut au plus tard pour mai 2017, donc le fait qu'UBFC devient cotutelle des laboratoires.

- Les accords de consortium signés pour avril 2017.

- Les projets conjoints UBFC/industries, donc les textes d'appels à projets.

- La liste des projets retenus et les textes de projets financés.

- Les appels à projets pour s'étendre, les projets retenus pour 2017.

- Et montrer que nous avons commencé à aller sur des forums internationaux d'étudiants pour commencer à promouvoir les masters qui auront été retenus.

Je viens de vous indiquer tous les engagements qui concernent tout l'I-SITE, les 15 partenaires. Vous voyez donc qu'on a mis le CNRS, l'INRA et l'INSERM, c'est donc bien un engagement I-SITE en ce qui concerne les textes signés des conventions d'association des laboratoires.

Pour ce qui ne concerne qu'UBFC, c'est :

- Démontrer la signature scientifique unique. On va vérifier si c'est sérieux mais il faudrait que 50 % des publications qui seront parues entre juillet 2015 et mars 2017 portent bien

l'estampille « Université de Bourgogne Franche-Comté », ceci par rapport à l'ensemble des publications soit UBFC, soit qui auront par défaut continué à paraître sous l'adresse d'un seul des membres.

- Ensuite, des modifications des logos, panneaux, cartes de visite, papier entête, visibilité sur internet, adresses courriel, etc. Là, on va proposer de faire des tirages aléatoires et de regarder le taux de succès.

- Une version test du portail unique pour l'enregistrement des étudiants. En avril-mai prochain, cela ne pourra être que du test puisque les inscriptions d'étudiants n'auront pas encore commencé. Il faudrait qu'elle soit prête pour avril 2017.

- On nous a parlé des crédits récurrents de recherche transférés à UBFC et on précisera la répartition entre laboratoires. Il faut donc la notification des crédits aux laboratoires idéalement au plus tard pour février 2017.

- Les normes communes d'UBFC pour la constitution des comités de sélection pour les enseignants-chercheurs. Ceci devrait être un marqueur qui montre qu'UBFC a mis en place des divisions thématiques. Ce serait bien de l'avoir pour janvier.

Après, au niveau de la gestion des contrats de recherche, c'est exprimé en termes mathématiques mais il s'agit de dire que le nombre total de projets gérés, acceptés depuis janvier 2017, devrait être géré soit par un organisme national de recherche CNRS, INRA, INSERM ou UBFC et non plus par un établissement de la COMUE individuel. C'est l'objectif. Je ne sais pas si, pour 2017, on aura suffisamment de projets acceptés puisque, malheureusement, les procédures de sélection ANR et Europe ne seront pas terminées à ce moment-là. J'ai négocié dur avec eux, ils veulent tout de même que je le chiffre mais, pour avril 2017, je leur ai dit qu'il était un peu téméraire d'exiger cela.

Si c'est zéro égal zéro, on aura passé le test !

J'arrête là puisqu'on me dit que je suis en retard. Excusez-moi d'avoir été long mais c'est une longue histoire !

M. Chaillet.- Merci Alain. Je répète que l'enjeu pour cet après-midi était double. Le premier était de vous présenter I-SITE de manière suffisamment exhaustive et, comme l'a dit Alain, il va falloir qu'on le présente aussi à la communauté afin qu'elle s'en empare, pas sous forme uniquement de point de communication mais dans le contenu réel tel que cela a été indiqué ici. C'est une bonne chose et une nécessité. Le deuxième point, c'est la signature de la convention de préfinancement qui devrait intervenir à l'été, fin juin/début juillet et qui demandera une approbation du conseil d'administration d'UBFC. C'est la deuxième partie de ce que vous a présenté Alain Dereux, avec les engagements qui sont conformes à la trajectoire prévue dans I-SITE.

Si vous me le permettez, j'ajouterai un petit point. I-SITE est un projet très important pour UBFC, c'est évident. On a donc deux manières de l'envisager. La première est de dire que l'on ne va se concentrer que sur I-SITE, auquel cas on a identifié UBFC et I-SITE. La seconde, qui est évidemment celle que je souhaite que nous fassions ensemble, c'est que nous prenions appui sur l'I-SITE et ses engagements pour entraîner la communauté.

Je vais vous donner un exemple très concret, qu'a d'ailleurs mentionné Alain. L'I-SITE a dans ses engagements la fédéralisation - si j'ose dire - des UMR. C'est très bien. Soit on en reste là, auquel cas on a deux types de laboratoires, ceux qui sont fédéraux et ceux qui ne le sont pas. Soit, et c'est mon souhait, on va un peu plus loin et on prend appui là-dessus pour engager l'ensemble des laboratoires d'UBFC vers ce même chemin, on évite les dichotomies qui peuvent intervenir au sein de notre communauté. C'est ainsi que je vois les choses.

Là, ces tableaux sont liés uniquement aux engagements I-SITE qui se traduisent par des

engagements des partenaires de l'I-SITE et des engagements d'UBFC. C'est là-dessus qu'il conviendra que le conseil d'administration prenne position, que vous preniez position. Il était donc vraiment nécessaire de vous présenter aujourd'hui ces tableaux. Il était compliqué de vous les donner en avance car ils étaient totalement mobiles.

M. Dereux.- Ils le sont encore !

M. Chaillet.- Ils vont sans doute encore un peu bouger mais je remercie Alain Dereux et le Copil d'avoir pu produire cela en un temps suffisamment court.

Nous avons deux solutions. La première solution est que vous nous fassiez confiance pour que je puisse signer au nom d'UBFC *in fine* la convention de préfinancement. C'est une solution vers laquelle nous allons nous engager jusqu'à il y a quelques jours. Maintenant, il me semble, compte tenu des calendriers, qu'il est possible de vous faire valider cela au prochain CA prévu le 12 juillet. Je vous propose donc que, le 12 juillet, nous validions la feuille de route et la convention de préfinancement de l'I-SITE pour signer cela au mois de juillet avec l'ANR et que l'on puisse engager tout le processus extrêmement rapidement.

J'insiste aussi sur le fait que nous sommes regardés à la loupe, et même au microscope électronique ! C'est lié à un ensemble de choses dont les évaluations des IdEx de la vague d'avant avec les résultats que cela a donnés. L'ANR nous a dit - "nous" étant Alain Dereux et moi-même - lors d'une discussion jeudi soir dernier, qu'elle avait regardé les choses d'une manière extrêmement précise et que nous devons être très ambitieux en essayant vraiment d'impulser une trajectoire rapidement sur cet I-SITE.

Je pense que nous sommes bien partis. Il y a énormément de travail, comme vous pouvez le constater, de la part de tout le monde, un travail de communication, un travail de proposition de projets de la part de l'ensemble de la communauté, travail d'évaluation, travail pour UBFC pour se mettre en ligne par rapport aux engagements et même au-delà, pour être plus large dans la communauté. Nous avons une année pour engager cela de manière extrêmement forte, claire, crédible et ambitieuse.

M. Dereux.- Je voudrais ajouter un point sur les laboratoires. Pour essayer de ne pas se contraindre au niveau de l'évaluation à 4 ans, on n'a inscrit comme objectif de gestion des laboratoires que les UMR à 4 ans pour dire qu'on ne se fait contrôler que là-dessus, mais on a bien mis dans l'objectif à 10 ans que c'étaient tous les laboratoires.

Moi, j'entends bien ce que tu dis, on n'a pas intérêt à attendre 10 ans pour faire tous les laboratoires. On a juste mis cela pour éviter, si jamais on a des difficultés, de se faire "moucher" parce que nous avons promis tous les laboratoires alors qu'il y a un cas particulier où cela ne marche pas parce qu'il y a une convention "trucmuche" avec je ne sais quel organisme qui empêche que. On a donc mis des marqueurs, des indicateurs dans un but prudent mais cela ne veut pas dire que c'est ce qu'on veut *in fine*. Ce qu'on veut *in fine*, c'est ce qu'a dit Nicolas.

M. Chaillet.- Est-ce que vous avez des remarques ou des questions là-dessus ?

M. Neveu.- Je pense qu'on n'a pas de temps pour la discussion. J'ai bien compris que vu l'ensemble des points à l'ordre du jour, c'était juste une présentation. Je remercie d'ailleurs Alain pour cette présentation parce que je pense que, pour beaucoup, c'est tout de même en grande partie une découverte de l'ensemble des éléments I-SITE.

Je suis très content d'avoir entendu Alain dire qu'on allait enfin avoir accès aux documents

I-SITE, ce qui sera tout de même une première, officiellement. C'est à mon avis relativement important lorsqu'on parle de démocratie, de transparence, etc. Il est tout de même important qu'au minimum les administrateurs soient au courant de l'ensemble des documents, en particulier de l'ensemble des engagements parce qu'il y a des engagements pris par la COMUE qu'on va enfin découvrir. C'est quelque chose qui me paraît important pour la suite.

J'ai aussi remarqué que les éléments dont a parlé Alain étaient surtout des éléments qu'il a indiqués comme étant des éléments de structuration et de gouvernance qui sont des éléments majeurs de condition de validation à termes. C'est donc quelque chose dont il faudra qu'on tienne compte parce que cela a été souvent soigneusement évité dans beaucoup de discussions.

Il y a quelque chose qui est également extrêmement important, c'est ce qu'il a évoqué sur la partie qui concerne la notion d'établissement de plein exercice, indiquant un retournement de situation qui implique que nous allons être obligés, au niveau d'UBFC, de prévoir un ensemble LMD pour pouvoir exister. Ce qui n'est pas prévu dans les statuts d'UBFC puisque nous sommes dans des délégations de compétence au niveau D. Il est donc extrêmement important que nous soyons avertis de ce qui nous attend.

M. Dereux.- Je voudrais répondre par rapport à cela. C'est mon point de vue personnel. Il n'y a rien dans les statuts. Je dis : attention, danger pour ne pas dire "piégeac" ! On voit bien que la situation est en porte à faux et que l'on risque de le payer cher si on n'a pas été prudent. Maintenant, je n'ai pas dit que le gouvernement l'avait déjà dit ou que le Ministre l'avait déjà dit, j'attire l'attention car les conditions sont créées pour qu'on tombe dans le piège.

M. Neveu.- Cela ne me choque pas puisque je pense exactement cela depuis très très longtemps et on a clairement dit depuis très très longtemps que le "piégeac" était parti. Il est donc important que nous ayons enfin les yeux ouverts là-dessus.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne veux pas brider la parole ou les commentaires mais l'heure avance.

Désolé pour ceux qui connaissaient déjà cela par cœur mais je pense que vous n'étiez pas aussi nombreux au cela, c'est pour cette raison que j'avais souhaité qu'Alain fasse cette présentation, en prenant son temps, de l'ensemble de l'I-SITE, avec ce qui est écrit et ce qui ne l'est pas mais qui fait partie des éléments du contexte qu'il était important de porter à votre connaissance.

Merci Alain.

5. Information sur l'évaluation HCERES

M. Chaillet.- Nous en arrivons au point 5 concernant l'information sur l'évaluation HCERES. Je vous rappelle pour mémoire que le HCERES est le Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, qui évalue les établissements, qui évalue les laboratoires, qui évalue les écoles doctorales, qui évalue toutes celles et ceux qui ont envie d'être évalués, y compris les organismes. Nous avons un dossier à faire au niveau de la COMUE. Ce sont des dossiers nouveaux qui ont été initiés l'année dernière puisque toutes les COMUE sont en démarrage. Il se trouve que nous sommes dans un état de synchronisation où, cette année, nous vivons le démarrage de la COMUE, le démarrage des conseils, de la gouvernance en même temps que la rédaction d'un dossier HCERES pour la COMUE UBFC. De même, et nous y viendrons un peu plus tard, pour le contrat de site qui doit démarrer au prochain quinquennal, c'est-à-dire 2017-

2021. C'est dire si les calendriers sont complexes pour rédiger un dossier HCERES avec un bilan, un projet, etc., dont chacun d'entre nous aimerait bien qu'il soit discuté très largement et que nous soyons en mesure, d'ici un an ou deux, de pouvoir présenter quelque chose de beaucoup plus structuré, étayé, etc. Mais le calendrier n'est pas ainsi, nous sommes donc obligés de nous y conformer.

Du point de vue du calendrier, nous devons rendre notre copie HCERES en version provisoire pour le 15 juillet prochain, c'est-à-dire dans un mois et demi, et en version définitive pour le 15 septembre ou le 16 septembre prochain. Le tout devant bien entendu passer par les conseils, j'entends par là les conseils d'UBFC bien entendu mais bien sûr par les conseils de tous les établissements membres. Ce qui bouscule un peu les choses, sachant que nous passerons cela au conseil du 12 juillet.

Il y aura, le 20 juillet prochain, une journée de réunion-discussions avec l'HCERES, au sens des délégués HCERES et pas du comité, en fait ceux qui pilotent l'évaluation et qui définissent le comité d'évaluation, etc. Nous aurons donc une journée de réunion ici, à UBFC, le 20 juillet prochain avec l'ensemble des établissements membres d'UBFC, avec les organismes, avec l'Etat, le rectorat, les collectivités et tout ceci est en cours de construction pour ce 20 juillet, sachant que cette journée sera consacrée aux attentes des uns et des autres, à ce que nous attendons de cette évaluation, de la prise d'information de notre part vis-à-vis de l'HCERES, ce qu'elle attend aussi.

Il y a, comme pour tout bon rapport HCERES qui se respecte, un document de cadrage en trois points qui concerne la gouvernance plus précisément. Nous allons vous l'envoyer. Il s'appelle : Référentiel de l'évaluation externe et stratégie de coordination territoriale. Cela concerne les COMUE avec trois domaines, un domaine qui concerne le positionnement et la stratégie de la coordination territoriale avec un certain nombre d'éléments, un domaine gouvernance et organisation de la coordination territoriale. A entendre "coordination territoriale" par COMUE et ses membres et puis tout l'ensemble des organismes, des établissements publics de santé, tout ce qui fait notre écosystème complet, le pilotage, activés et la trajectoire de coordination territoire. Voilà les trois champs d'évaluation d'une COMUE en France. Sachant que, de mémoire, mais je parle sous contrôle, les champs d'évaluation des établissements sont au nombre de six. Ils ont donc réduit à trois champs.

J'ai rencontré le délégué HCERES qui va s'occuper de notre cas il y a quelque temps pour discuter un peu avec lui. Il est tout à fait conscient de l'effet de synchronisation entre une COMUE qui démarre et le rapport HCERES qui doit être produit. Maintenant que nous avons les premiers VP, c'est très bien, cela va nous permettre d'avancer avec les établissements. J'en profite pour remercier les établissements à qui nous avons demandé un correspondant. Nous avons besoin de travailler tous ensemble sur cette question, de produire un document qui vous sera évidemment proposé puisqu'il doit passer par le conseil d'administration. Je le dis d'emblée, le calendrier ne nous permet pas de faire un travail sur un an ou deux ans pour produire le document de nos rêves.

Nous allons donc essayer de faire cela le plus rapide possible pour vous proposer, dans des délais compatibles avec le conseil d'administration du 12 juillet, ainsi que dans des délais compatibles avec les conseils des établissements et le conseil des membres d'UBFC qui va bien sûr étudier cela, un premier document qui sera une version bêta, donc amendable, pour conduire jusqu'au mois de septembre où on devra valider le document définitif.

Je terminerai en disant que le comité de visite se déplacera au mois d'octobre, du 18 au 20 octobre de cette année.

La mauvaise nouvelle est que nous aurions aimé plus de temps pour bâtir plus proprement les choses. La bonne nouvelle, c'est que ce sera fait.

Mme Attuel-Mendes.- Pour les référents, est-ce que vous avez toutes les informations des établissements, en tout cas de l'école de commerce ?

M. Chaillet.- Oui.

Mme Attuel-Mendes.- Et sur la date de notre conseil d'administration, vous êtes au courant également ?

M. Chaillet.- Non.

Mme Attuel-Mendes.- C'est le 23 juin.

M. Roche-Bruyn.- Il y en a qui auront vraiment des difficultés avec les dates de conseil.

M. Chaillet.- Absolument, il y a un établissement qui aura vraiment des difficultés pour des raisons indépendantes.

M. Roche-Bruyn.- AgroSup aussi. Nous avons un conseil d'administration le 16 juin et le prochain est le 4 octobre.

Mme Courbet.- Celui de l'ENSMM est le 28 juin.

M. Chaillet.- On va donc travailler d'arrache-pied pour fournir quelque chose qui soit lisible, même si ce n'est pas définitif, pour ces dates-là. Nous avons un conseil des membres jeudi matin, nous reprendrons à nouveau ce dossier.

Mme Legard.- Est-ce que les éléments qui ont été "vendus" dans les différents établissements avec les experts HCERES seront pris en compte dans ce travail ? Puisque chaque établissement a déjà été questionné sur la COMUE dans le cadre de ses propres évaluations.

M. Chaillet.- C'est vrai. Il y a même, dans les dossiers, dans les projets des établissements, des éléments à reprendre sur leur positionnement. Oui, bien sûr.

Mme Legard.- Il serait intéressant de prendre la mesure de ce qu'est la COMUE aujourd'hui dans son état actuel au niveau de chaque établissement, comment il se la représente, ce qu'il a pu en dire, comment il a pu évaluer le processus de mise en œuvre et prendre cela en compte dans le document qui va être présenté.

Par contre, les éléments du document de cadrage veulent tous dire à peu près la même chose : positionnement stratégique, gouvernance et pilotage. Cela me semble extrêmement centré sur une seule et même problématique.

M. Chaillet.- C'est tout à fait juste et j'ai posé la même question aux délégués.

Mme Legard.- J'ai une autre question. Est-ce que le point de vue des représentants des personnels sera éventuellement questionné, soit dans la phase de cadrage, soit dans la phase de visite des experts ? Est-ce qu'on sait qui devra s'exprimer ?

M. Chaillet.- Sur la phase de visite, je ne peux pas le dire mais, a contrario, je ne peux pas imaginer autre chose que cela, c'est-à-dire que ce sera probablement assez proche d'un comité de visite d'un établissement, d'une université, d'une école avec grosso modo les mêmes items.

Avez-vous d'autres remarques ?

M. Neveu.- Juste une demande. Dans la mesure où le calendrier va être très contraint, en particulier pour ceux qui vont rédiger, je l'ai bien compris, avec des passages dans les conseils des établissements qui auront lieu un jour ou deux avant le passage au conseil d'administration d'UBFC, ou les conseils de manière générale, on aura très peu de temps, pour ceux qui ne participeront pas à l'élaboration du document, pour en prendre connaissance. Est-ce qu'il est possible d'avoir des documents intermédiaires, même incomplets, pour voir vers quels éléments factuels il tend pour le 15 juillet ? Donc ne pas attendre quatre jours avant pour avoir le document complet HCERES, même si c'est incomplet.

M. Chaillet.- Compte tenu du fait que cela doit passer par les conseils des établissements membres, c'est dans 15 jours que vous devriez avoir quelque chose en main mais avec – je vous en prie – un tout petit peu d'indulgence liée au fait qu'il faut tout de même écrire cette affaire-là dans un délai assez court. Mais comme Oumhanie Legard l'a dit à juste titre, on peut même s'appuyer sur tout le travail qui a été fait dans les établissements, qui n'est pas neutre, il y a déjà eu un gros travail de fait là-dessus. Et puis, avec les correspondants dans les établissements, on doit pouvoir faire des allers-retours pour nourrir aussi le document de la part des établissements.

Grosso modo, d'ici une quinzaine de jours, vous devriez avoir quelque chose dans les mains, même si c'est très provisoire.

6. Conventions signées entre le 1^{er} janvier 2016 et le 26 avril 2016

M. Chaillet.- S'il n'y a plus de remarques ou de questions, je vous propose de passer au point 6 sur les conventions signées entre le 1^{er} janvier 2016 et le 25 avril 2016, conventions pour lesquelles je passe la parole à Sylvie.

Mme Gigarel.- Merci. Il vous est proposé un petit retour sur les conventions qui ont été signées entre le 1^{er} janvier dernier et le 25 avril, conventions qui avaient fait l'objet d'une signature par la présidente provisoire.

Ces conventions s'articulent autour de trois thématiques. La première concerne la convention "Ma thèse en 180 secondes". Dans le cadre du concours qui s'est réalisé le 8 avril dernier, deux partenaires, la CASDEN et la MGEN, ont conventionné avec la COMUE UBFC pour remettre un prix aux deux lauréats du concours, un prix de 150 €.

Cette convention a donné lieu également à la mise en place d'une convention de reversement qui précise qu'UBFC doit reverser ces 150 € aux deux lauréates du concours.

Ensuite, deux conventions ont pu être signées avec l'université de Bourgogne, l'une parce que, début janvier, le Grand Dijon, dans le cadre de la convention Univercité, avait versé la subvention qui revenait à UBFC à l'université de Bourgogne. Il a donc fallu mettre en place une convention de reversement pour que l'université de Bourgogne reflèche la somme en question sur les comptes d'UBFC.

Inversement, l'année dernière, dans le cadre de la mise en place de la COMUE UBFC, les établissements s'étaient substitués à elle, dans le tout premier mois de son fonctionnement

puisque UBFC n'avait pas de compte au Trésor, il n'y avait pas de part de budget. Ainsi, l'université de Bourgogne avait pris en charge tout ce qui concernait les contrats de téléphonie et la location de la voiture qui sert aujourd'hui au président d'UBFC. En fait, ces contrats qui ont commencé en 2015 ne seront pas terminés au 31 décembre 2015 mais se termineront courant 2016. Il y a donc lieu de mettre en place une convention de reversement pour rembourser UB de cette dépense.

Ensuite, une troisième thématique : la présidente d'UBFC a signé une convention de mise à disposition de matériels avec le Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté concernant essentiellement la mise à disposition de matériel informatique et de fournitures de bureau.

Une deuxième convention a été signée avec l'UFC dans le cadre d'un projet tutoré mené par les étudiants de l'IUT pour une intervention en communication.

Le dernier point concerne une convention qui a été signée dans le cadre du projet Pépite avec l'IUT du Creusot pour dispenser une étudiante de son stage obligatoire puisqu'elle s'est livrée à des actions d'entreprenariat à la place.

Il vous est demandé de prendre connaissance de cette information qui vous est communiquée aujourd'hui et puis d'autoriser le versement des 150 € à chacune des deux étudiantes qui ont gagné le concours "Ma thèse en 180 secondes" via la convention de reversement.

M. Chaillet.- Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ?

Si tel n'est pas le cas, qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ces brillants étudiants, étudiantes qui nous ont enchantés en 180 secondes.

Nous en arrivons aux questions diverses. Y a-t-il eu des questions diverses ?

Mme Traxer.- Il y a le calendrier.

7. Calendrier des conseils d'administration

M. Chaillet.- Excusez-moi. Vous avez le calendrier en main. Nous l'avons prévu avec une visibilité assez grande pour que chacune et chacun d'entre vous qui est fort occupé puisse déjà bloquer les dates.

S'il n'y a pas de remarque particulière là-dessus, nous passons aux questions diverses.

8. Questions diverses

M. Chaillet.- Je ne sais pas s'il y a eu des questions diverses de remontées ?

Mme Gigarel.- Non.

M. Chaillet.- S'il n'y en a pas, je vous remercie, chères conseillères et chers conseillers, de ce conseil. Je félicite les vice-présidents et la vice-présidente qui vont se mettre à l'œuvre, en particulier pour l'HCERES. Je voudrais indiquer que le personnel d'UBFC est d'ores et déjà mobilisé sur beaucoup de choses, notamment sur ce dossier HCERES. Je les en remercie.

Mme Gigarel.- Je précise, concernant le calendrier, que l'horaire sera systématiquement

14 h 30 et pas 15 heures à partir de 2017.

M. Chaillet.- Est-ce que 14 h 30 convient à tout le monde ? (*Approbation générale*)

Mme Gazelle.- Dans le cadre du projet I-SITE, est-ce qu'on pourrait avoir la feuille de route présentée précédemment concernant le versement de la partie du budget de 5 000 € ?

M. Chaillet.- Vous l'aurez. Si elle ne vous a pas été communiquée, ce n'est pas pour la cacher, c'est parce qu'elle était trop mouvante. Il fallait tout de même que le Copil se prononce puisque c'est lui qui donne le top-départ. Dès que ce sera à peu près calé, on vous la communiquera.
Merci beaucoup et bon retour.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 51)